2021 2027

## PROGRAMME DÉPARTEMENTAL & PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

LA NIÈVRE EN ACTION:
LE POUVOIR D'AGIR
POUR L'INSERTION
DE TOUTES ET TOUS



## ÉDITORIAL





#### LA NIÈVRE EST UN TERRITOIRE RURAL, DE SOLIDARITÉ ET DE POSSIBLES. ELLE NE CESSE DE SE RÉINVENTER GRÂCE AUX NOMBREUSES ACTIONS DE CITOYENS ENGAGÉS POUR LES AUTRES ET POUR LE TERRITOIRE.

Les politiques de solidarités sont des remparts indispensables à la grande pauvreté et dans la vie quotidienne des publics les plus fragilisés. Leur rôle est d'autant plus réaffirmé avec la crise sanitaire et économique que nous vivons depuis 2020. Ainsi, au premier semestre de l'année 2020, 715 000 emplois ont été détruits en France. Cette hécatombe sans précédent depuis plusieurs décennies a touché en particulier les travailleurs précaires et les jeunes.

Aujourd'hui, nos seules compétences obligatoires doivent être dépassées, il nous faut oser, oser expérimenter, oser créer de nouveaux partenariats et horizons en s'accordant aussi le droit d'essayer et de réajuster en prise avec les évolutions locales et sociétales. Les échelons locaux, notamment les municipalités, doivent être considérés comme les premiers alliés de cette politique. Ce nouveau Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial d'Insertion-intégré 2021-2027 traduit pleinement cette vision.

La coordination de l'ensemble de nos actions et nos dispositifs doit se poursuivre dans un esprit démocratique, pour et avec ceux qui en bénéficient, en ayant conscience que l'allocation du Revenu de Solidarité Active leur est primordiale : ils ne sont pas seulement des « bénéficiaires ».

La politique d'insertion et les dispositifs la composant a pour finalité l'inclusion de chacun-e, notamment à travers l'accès à un emploi durable et sécurisant et le développement d'une vie sociale épanouissante et réalisée.

Les allocataires du Revenu de Solidarité Active sont plus que jamais stigmatisés et font l'objet de préjugés. Cependant, même si combattre ces préjugés peut s'avérer difficile, à notre échelle, nous nous devons de tenter de changer les regards et les points de vue. Considérer les personnes comme « privées d'emploi » et non plus comme « chômeurs » de longue durée est une perspective à ne pas omettre.

Certes, ces aspects seront en filigrane sur nos actions futures et notamment dans l'engagement du Conseil départemental dans le cadre de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, qui, dans notre société en bascule, constitue une réponse au besoin de se sentir utile et également à retrouver une certaine dignité pour les plus fragiles et à la redynamisation de nos territoires

L'élaboration en 2021 du nouveau schéma d'orientation et d'accompagnement des allocataires RSA, réfléchi et travaillé avec la participation de ces derniers, sera réalisé sous le même mode. Le Conseil départemental s'engage sur ce point à un processus simplifié, à un interlocuteur privilégié au bénéfice des parcours des personnes. Il est aussi souhaitable d'adapter

notre langage « bureaucratique » et de réviser nos échanges écrits, sources d'incompréhension et parfois de tension.

L'inclusion de tous est un intérêt majeur de cohésion sociale territoriale. Toutes les forces du territoire, que ce soient les collectivités, les acteurs de l'insertion ou les structures associatives, doivent être conjuguées pour que chaque nivernais trouve sa place, exerce sa citoyenneté, soit acteur et partie prenante de sa propre vie et de celle de notre territoire.

#### **Alain LASSUS**

Président du Conseil départemental

#### **Fabien BAZIN**

Vice Président chargé de l'autonomie, de l'insertion et du numérique

## PARTIE 1 PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

- LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
  - une politique départementale en faveur de l'inclusion pour toutes et tous
- L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE
- LE TERRITOIRE NIVERNAIS
- **LES PUBLICS** 
  - 4.1 Les allocataires du Revenu de Solidarité Active
  - **4.2** Les jeunes
  - 4.3 Les agriculteur-rices allocataires du RSA
  - 4.4 Les porteur ses de projet et travailleur ses indépendant es allocataires du RSA
- DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES DISPOSITIFS POUR TOUTES ET TOUS
  - 5.1 Le Revenu de Solidarité Active
  - **5.2** Des accompagnements adaptés
  - **5.3** Des dispositifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle
- LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION : UNE PÉRIODE DENSE
- LES PRIORITÉS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

1

#### PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION - PDI : UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'INCLUSION POUR TOUTES ET TOUS

#### LE CADRE LÉGISLATIF

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité active, confortée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, donne pleine compétence au département en matière de politique d'insertion, de solidarité humaine et territoriale et place la collectivité en véritable garant de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

En sa qualité de chef de file de la politique insertion, le Conseil départemental doit mobiliser les acteurs et actrices de l'insertion, les coordonner et animer le dispositif départemental d'insertion.

À cet effet, il élabore un Programme Départemental d'Insertion - PDI qui définit la politique d'accompagnement social et professionnel menée, recense les besoins d'insertion et l'offre locale et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L263-1 et 2 du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF).

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial d'Insertion - PTI qui définit les priorités partagées, les modalités de coordination et les engagements des partenaires volontaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active.

#### LA DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE, NATIONALE ET RÉGIONALE

Le Fonds Social Européen - FSE est considéré comme le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

Depuis 2015, le Département prend en charge la gestion du FSE via la convention de subvention globale au titre du Programme Opérationnel National FSE « emploi-inclusion » 2014-2020. L'emploi, la formation professionnelle, l'éd1ucation et la lutte contre la pauvreté, sont les thématiques mobilisées dans ce programme.

Au regard des nouveaux enjeux européens, une nouvelle programmation pour 2021-2027 se prépare : le FSE+.

En sa qualité d'organisme intermédiaire, le Conseil départemental peut inscrire sa politique dans la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale » et mener ou soutenir des actions dans le cadre des objectifs stratégiques 7 et 10 qui concernent l'inclusion active dans l'emploi et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

#### AU NIVEAU NATIONAL, LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ A POUR FINALITÉ :

- de garantir la cohésion sociale ;
- de réhausser ces objectifs de cohésion sociale à travers une contractualisation entre l'État et les territoires :
- de redonner du pouvoir d'agir aux collectivités territoriales ;
- d'inciter à l'innovation et à l'investissement social.

DANS CE CADRE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A SIGNÉ AVEC L'ÉTAT UNE CONVENTION TRIENNALE D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI LE 27 JUIN 2019. CETTE CONVENTION PORTE SUR LES ENGAGEMENTS SOCLES SUIVANTS :

- prévenir toute «sortie sèche» pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance - ASE.
- refonder et valoriser le travail social au service de toutes les familles en généralisant les premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et la démarche de référent de parcours.
- l'insertion et le parcours des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Garantie d'Activité qui englobe aussi l'accompagnement global.

Les initiatives départementales ont été renforcées en 2020 avec entre autres, des actions ciblées favorisant le retour à l'emploi des allocataires RSA, une meilleure coordination des acteurs et actrices de l'aide alimentaire ou de nouveaux dispositifs d'hébergement des jeunes ASE qui répondent à l'inclusion sociale des publics les plus fragilisés.

Depuis la loi NOTRe, la Région participe à la coordination des acteurs et actrices du service public de l'emploi sur son territoire et peut proposer une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formations professionnelles.

#### DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES PRIC 2019-2022.

le Département de la Nièvre et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté conjuguent leurs efforts afin d'articuler au mieux leurs champs de compétence, que sont respectivement l'insertion et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. 1

AINSI, UN PROTOCOLE D'ACCORD

DE « RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET

LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ »

A ÉTÉ SIGNÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019.

L'axe 4 de ce protocole intitulé « Formation et Insertion » a pour objectif principal de faciliter l'accès à la formation professionnelle des publics les plus en difficulté afin de leur permettre de retrouver un emploi.

#### 3 AXES STRATÉGIQUES ONT ÉTÉ DÉTERMINÉS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

- SÉCURISER FINANCIÈREMENT ET ADMINISTRATIVEMENT L'ACCÈS AUX FORMATIONS RÉGIONALES des publics fragiles, notamment allocataires du Revenu de Solidarité Active et personnes en situation de handicap
- FAVORISER L'ACCÈS DES PUBLICS FRAGILES aux formations régionales
- ORGANISER DES RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE sur l'offre de formations régionales, favoriser l'articulation avec « l'offre d'insertion » du Conseil départemental et échanger des données

#### L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

L'action sociale constitue la première des compétences du Conseil départemental. Elle concerne toutes les générations et s'inscrit dans une approche globale de la solidarité départementale : protection maternelle et infantile, promotion de la santé, protection de l'enfance, personnes âgées et dépendantes, notamment l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie, personnes handicapées, et insertion sociale et professionnelle dont la gestion du Revenu de Solidarité Active.

Le Plan d'actions 2016-2021 fixe les objectifs et les priorités du Conseil départemental à travers 4 axes prioritaires. Le volet insertion s'inscrit dans l'axe 1 « construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi » et il identifie 2 enjeux tel que la nécessité d'un revenu minimum de subsistance et la création d'espaces de socialisation.

La politique d'insertion se décline au sein des 10 sites d'action médico-sociale répartis sur le territoire de la Nièvre. Les équipes, composées de personnels administratifs et travailleurs et travailleuses médico-sociaux, sont

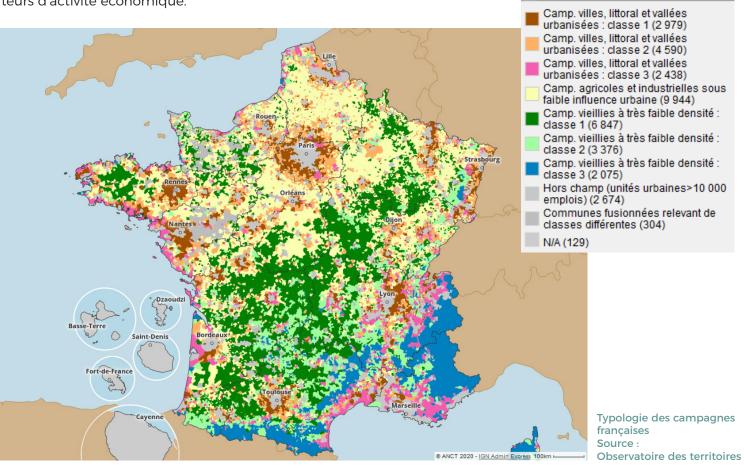
> en mesure d'accueillir, d'orienter et d'accompagner la population nivernaise la plus fragilisée et ainsi garantir cette proximité nécessaire à la mise en œuvre d'actions et à la cohésion sociale.



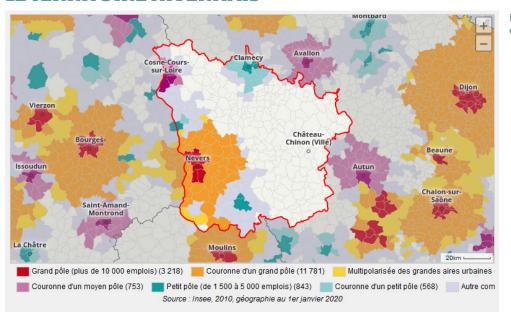
#### LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE RURAL

La Nièvre dispose d'une tradition agricole qui a en partie forgé son identité. C'est le département bourguignon où la part de l'emploi agricole reste la plus importante. Malgré une conjoncture difficile, l'agriculture représentait près de 16% de l'ensemble des établissements nivernais au 1er janvier 2016, selon l'Insee, se situant ainsi au 2éme rang de tous les secteurs d'activité économique.

Aussi, l'observatoire des territoires fait apparaître un taux important de campagnes vieillies à très faible densité (vert foncé) dans le département de la Nièvre. De plus, cette carte donne à voir ce que les géographes appellent la diagonale du vide.



#### LE TERRITOIRE NIVERNAIS



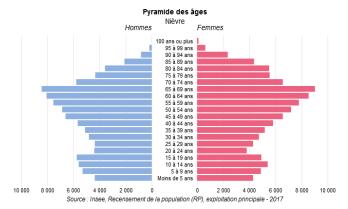
Le zonage en aires urbaines de la Nièvre

De plus, à la lecture photographique des zonages des aires urbaines, il est constaté la forte proportion de communes isolées dans la Nièvre. En effet, ces communes sont au nombre de 171 et représentent 55,3% du territoire.

Nevers, Garchizy, Varennes-Vauzelles, Coulanges-lès-Nevers, Sermoise-sur-Loire et Challuy composent le « grand pôle » du Département et est entouré d'une couronne de 43 communes alentour.

Cosne-Cours-sur-Loire et Saint-Père sont identifiés comme étant un moyen pôle. Enfin, Clamecy, Decize et La Charité-sur-Loire sont inscrits comme des petits pôles d'activités.

## UNE POPULATION NIVERNAISE EN BAISSE ET VIEILLISSANTE



Plus de la moitié des habitantes de la Nièvre ont plus de 45 ans (52,2%). Les Nivernaises de plus de 45 ans sont plus nombreuxes que dans le reste de la France. La population de la Nièvre est vieillissante

et cela se traduit par une forte proportion de retraité·es dans le département. Ils représentent en effet 38,3% de la population du département contre une moyenne nationale de 26,9%.

#### POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE

	No	mbre	%		
Catégorie	Nièvre France		Nièvre	e France	
0 à 14 ans	29 853	12 064 716	14,4	18,1	
15 à 29 ans	27 519	11 707 066	13,3	17,6	
30 à 44 ans	31 326	12 508 232	15,1	18,8	
45 à 59 ans	42 529	13 251 561	20,5	19,9	
60 à 74 ans	46 384	10 797 875	22,4	16,2	
75 ans ou plus	29 571	6 194 889	14,3	9,3	
Total	207 182	66 524 339	100,0	100,0	

#### **POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR CSP** Seuil d'utilisation à 2000 habitants

Catégorie	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	3 119	1,8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	5 764	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 481	4,2
Professions intermédiaires	18 792	10,6
Employés	26 072	14,7
Ouvriers	22 128	12,5
Retraités	68 505	38,7
Autres personnes sans activité professionnelle	24 986	14,1
Total	176 847	100,0

Source: Insee, recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Par ailleurs, la population de la Nièvre décroît depuis plusieurs années. Elle a connu une baisse de 8% entre 1999 et 2017. L'Insee a d'ailleurs publié, en juin 2017, une projection de la population à l'horizon 2050 qui prédit un territoire nivernais davantage vieillissant et qui porterait le nombre de personnes de plus de 75 ans le plus élevé de la région Bourgogne Franche-Comté à 23,3%, soit une augmentation de +9,6points.

Aussi, la Nièvre possède une part importante de retraité·es (38,7%), d'employé·es et ouvrier·ères pour 27,2% et également de personnes sans activité professionnelle (14,1%).

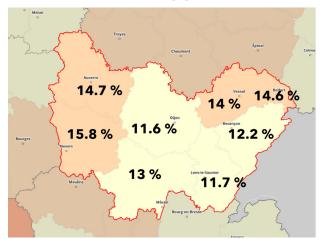
#### UN DÉPARTEMENT EXPOSÉ À LA PAUVRETÉ

#### TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE **DU RÉFÉRENT FISCAL** EN 2017

EN ZUIT	
	Taux en %
Ensemble	15,5
Moins de 30 ans	24,6
De 30 à 39 ans	20,3
De 40 à 49 ans	19,6
De 50 à 59 ans	17,1
De 60 à 74 ans	10,4
75 ans ou plus	8,5

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa. Fichier localisé social et fiscal (FiloSoFi) en géographie au 0101/2020

#### **TAUX DE PAUVRETÉ (%) 2016**



Moyenne en Bourgogne-Franche-Comté: 13,1%

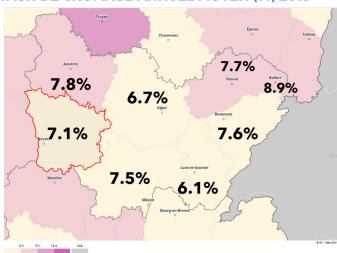
Source : Insee- 2016

Confronté à un contexte socio-économique difficile, le département se caractérise par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (15,8% contre 13,1%-INSEE 2016).

La catégorie la plus touchée par la pauvreté dans la Nièvre, selon l'Insee, sont les plus jeunes (24,6% ont moins de 30 ans) et les locataires.

#### LE TERRITOIRE NIVERNAIS

#### **TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL MOYEN (%) 2018**



Moyenne en Bourgogne-Franche-Comté : 7,3% Moyenne en France : 8,1% - Source : Insee

En 2019, le taux de chômage dans la Nièvre s'élevait à 7,1% contre 8,1% au niveau national. La part de la population au chômage reste inférieure à la moyenne nationale. Le chômage semble toucher majoritairement les jeunes de 15 à 24 ans. La Nièvre détient le sixième taux de chômage le plus élevé en Région Bourgogne Franche-Comté.

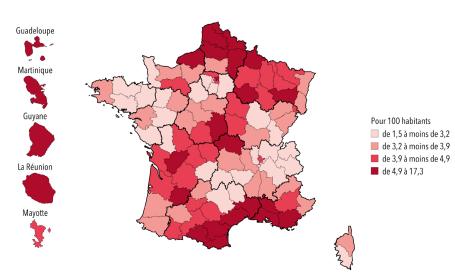
#### PART D'ALLOCATAIRES DU RSA, FIN 2017, PARMI LA POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS À 64 ANS

La part des allocataires du RSA pour la Nièvre reste moyen (3,9 à moins de 4,9 pour 100 habitants dans la Nièvre) derrière une vingtaine de départements français qui compte plus de 4,9 allocataires du RSA pour 100 habitant es.

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	83 575	79 376	74 440
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	82 701	78 588	73 315
Indicateur de concentration d'emploi	101,1	101,0	101,5
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	49,8	49,2	47,8

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Sources : Insee; RP2012 et RP2017, exploitation principales, lieu de résidence et lieu de travail, géograpjie au 01/01/2020.

Le taux d'activité (chômeur-ses compris) est de 48,1% dans la Nièvre contre 57,4% au niveau national, cela peut s'expliquer par la forte présence de retraité-es sur le territoire.



Note > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements). Au niveau national, la part d'allocataires du RSA est de 4,5 pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.

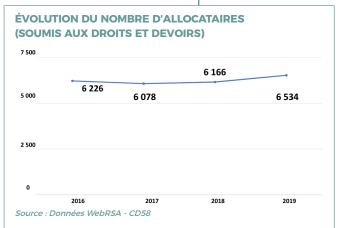
Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > CNAF; MSA; Insee, estimations provisoires de population au 1er janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).



#### **PORTRAIT DES PUBLICS**

#### LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE



Le nombre d'allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs depuis 2016 se situe entre 6 000 et 6 600 dans la Nièvre. Ce chiffre, même s'il reste constant entre 2016 et 2019 connaît des diminutions (2,68% entre 2016 et 2017) mais aussi des augmentations (+1,45% entre 2017 et 2018 et +5,97% entre 2018 et 2019). Il est important de souligner que l'évolution de cette donnée est étroitement liée au contexte social et économique départemental et national. La crise économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19 vécue en 2020 a et aura très certainement un impact sur le nombre d'allocataires du RSA. Il est annoncé une moyenne de 10% d'augmentation du nombre d'allocataires RSA en 2020 et 2021.

En 2019, la Nièvre comptait 5603 foyers allocataires (données CAF).

## PROFIL DES ALLOCATAIRES RSA AU 31/12/2019 (SOUMIS AUX DROITS ET DEVOIRS)

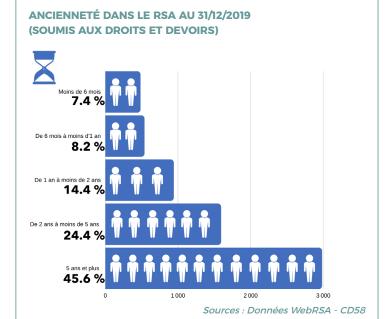


Nous retrouvons autant de femmes que d'hommes allocataires du RSA, même si les femmes sont légèrement majoritaires. Il est constaté qu'une part importante d'allocataires (70% : 7 allocataires sur 10) sont inscrites dans le dispositif RSA depuis 2 ans, 5 ans ou plus.

La majorité des allocataires du RSA sont des personnes seules.

Les bénéficiaires sont plus nombreux sans enfant·s (47,2%) qu'avec enfant·s (26,1%).

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 30 à 39 ans (29,6%) puis celle des 40 à 49 ans (21%).





#### **LES JEUNES**

POP TO - POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	221 486	100,0	216 786	100,0	207 182	100,0
0 à 14 ans	33 788	15,3	32 596	15,0	29 853	14,4
15 à 29 ans	32 338	14,6	30 364	14,0	27 519	13,3
30 à 44 ans	39 235	17,7	35 020	16,2	31 326	15,1
45 à 59 ans	49 373	22,3	46 230	21,3	42 529	20,5
60 à 74 ans	38 769	17,5	42 639	19,7	46 384	22,4
75 ans ou plus	27 984	12,6	29 936	13,8	29 571	14,3

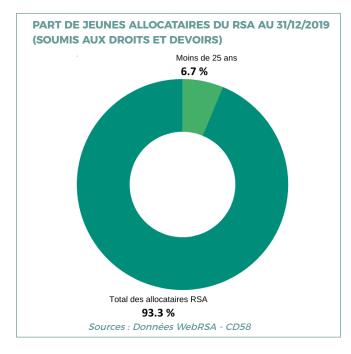
Sources: Insee; RP2012 et RP2017, exploitation principales, géographie au 01/01/2020.

En 2017, la part de jeunes nivernais es de 15 à 29 ans est de 13,3% (27 519 personnes). Les jeunes allocataires du RSA ne représente que 6,7% des allocataires RSA au 31 décembre 2019. Cela est aussi lié aux conditions d'obtention du RSA pour la catégorie des personnes ayant moins de 25 ans.

En 2019, 5 289 jeunes sont « en contact » avec les Missions Locales (Bourgogne Nivernaise, Nevers Sud Nivernais et Nivernais Morvan), 4 750 sont accompagnées, 4 748 jeunes ont été reçus en entretien individuel et 1 577 jeunes ont été reçus pour la première fois par les missions locales de la Nièvre.

En 2019, une part importante de ces jeunes accompagnées par les missions locales de la Nièvre ont bénéficié de dispositifs d'accompagnement (3 239 jeunes) comme :

En 2017 la Nièvre comptait 27 519 jeunes âgées de 15 à 29 ans.



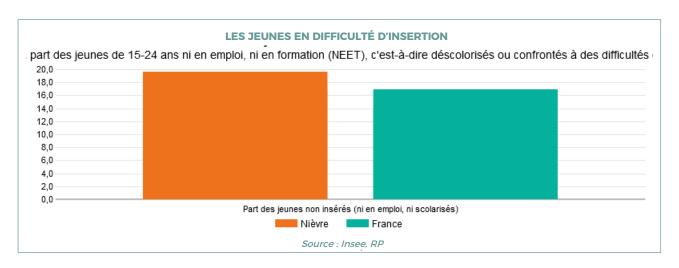
- la Garantie jeunes (325),
- le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie - PACEA (1 263),
- le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi -PPAE (314)
- les contrats Parcours Emploi Compétences -PEC (36)
- le Conseil en Évolution Professionnelle CEP (1 201)
- le parrainage, action de médiation vers l'emploi (100)

#### LES JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION, NI EN ÉTUDES

Les jeunes de 15 à 29 ans n'étant ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation sont celles et ceux qui se déclarent chômeur-se, au foyer ou autre inactif-ve lors du recensement.

Les «invisibles» qui sont sans accompagnement en font partie mais ils ne sont pas quantifiables.

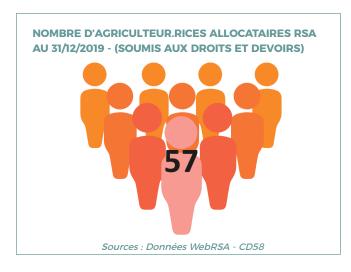
En 2014, selon le recensement de la population, l'INSEE identifie 4100 jeunes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation de 15 à 24 ans dans la Nièvre. Leur part reste plus importante dans la Nièvre que la moyenne nationale.



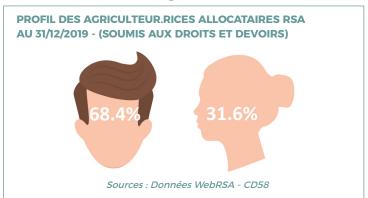
Dans la Nièvre les jeunes de 16 à 29 ans chômeur-ses ou inactif-ves sont au nombre de 6 210, soit 23,8% de la part totale des jeunes selon l'INSEE (rapport février 2020). Cette part est supérieure à la moyenne Régionale (19,8%) et place la Nièvre en seconde position comme détenant la plus grande part de jeunes aux chômage ou inactif-ve, derrière l'Yonne (24,3%). Parmi ces 23,8%, 38% ne sont pas diplômé-es.

Ce rapport précise que la proportion de jeunes éloignées de l'emploi est importante dans les intercommunalités du Tannay-Brinon-Corbigny et du Haut-Nivernais, espaces peu denses où les jeunes se trouvent à distance des structures de formation, de santé et des espaces culturels. Elle est également élevée dans le sud nivernais notamment à Decize. 4.3

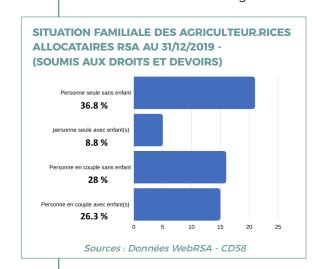
#### LES AGRICULTEUR-RICES ALLOCATAIRES DU RSA



Au 31 décembre 2019, il était référencé 57 allocataires du RSA agriculteur rices



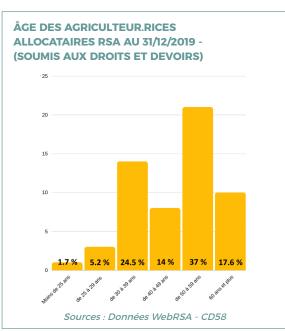
Il est constaté une part plus importante d'agriculteurs que d'agricultrices. Cela s'explique en partie par la sous-représentation des femmes dans le milieu agricole. (24% de femmes sont cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole. Sources : 2016. MSA). Aussi, il faut souligner que les agricultrices touchent des revenus professionnels moyens 30% inférieurs à ceux des agriculteurs.



Les agriculteur·rices allocataires du RSA ont majoritairement entre 50 à 59 ans (37%) et de 30 à 39 ans (24,5%).

La part des jeunes agriculteurrices est quant à elle très faible (1.7%).

Les agriculteur.rices allocataires du RSA sont majoritairement des personnes seules et sans enfants (36,8%) suivi des personnes en couple avec et sans enfants (28% et 26,3%).



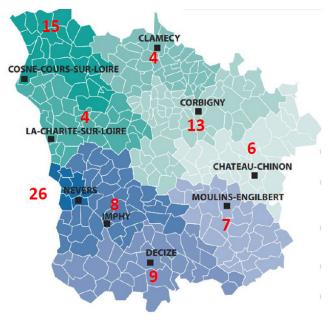


#### LES PORTEUR-SES DE PROJET ET LES TRAVAILLEURS-SES INDÉPENDANT-ES ALLOCATAIRES DU RSA

L'accompagnement de la Boutique de Gestion - BGE et du Service d'Accompagnement Socioprofessionnel des Travailleurs Indépendants - SASTI s'adresse aux allocataires du RSA soumis à droits et devoirs, sur l'ensemble du département qui, après évaluation par un e travailleur se social e du département présentent une situation personne favorable à la réalisation d'un projet de création ou sont travailleur ses indépendant es et ne tirent pas de leur activité un revenu suffisant pour en vivre.

142 allocataires du RSA porteur-ses de projet ou travailleur-ses indépendant-es ont été recensés au 31/12/2019.

Parmi ces allocataires, 92 étaient soumis à droits et devoirs et ont bénéficié d'un accompagnement par la BGE- SASTI.



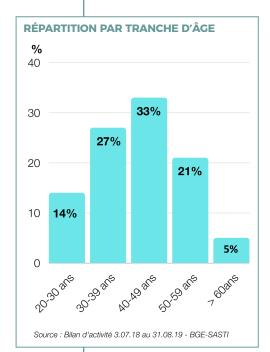
Sources : BGE Nièvre Yonne / SASTI Bourgogne Franche-Comté

## LA BOUTIQUE DE GESTION - BGE DISTINGUE 4 TYPES DE PROFILS RÉCURRENTS PARMI LES ALLOCATAIRES DU RSA DIAGNOSTIQUÉS ET/OU SUIVIS :

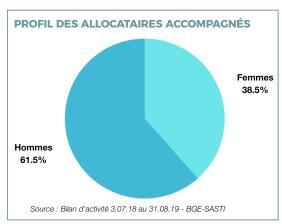
- **1.** Les travailleur ses indépendant es ont réfléchi et mûri un projet après la naissance d'une idée et un marché décelé.
- 2. Les travailleur-ses indépendant-es avec de très bonnes connaissances techniques et qui ont souhaité se lancer dans leur propre expérience. Ils et elles ont une bonne connaissance du terrain et des défauts dans la gestion administrative.
- **3.** Les travailleur ses indépendant es « par défaut », ont rencontré des difficultés d'accès à l'emploi ou un accident de la vie. La création du régime de la micro-entreprise à gestion simplifiée leur a permis de devenir chef d'entreprise.



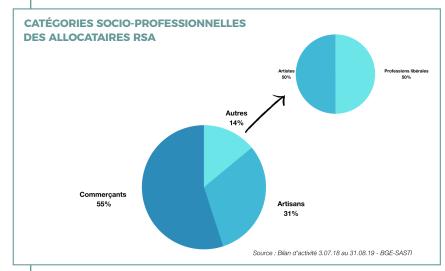
#### LES PORTEUR-SES DE PROJET ET LES TRAVAILLEURS-SES INDÉPENDANT-ES ALLOCATAIRES DU RSA

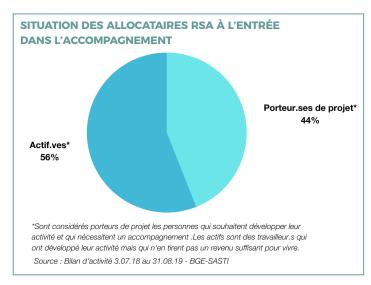


Un public en plus grande difficulté sociale et professionnelle, avec un éloignement de l'emploi qui rebondit sur des statuts simples et sans investissement de départ pour créer leur propre emploi à partir d'une petite activité de commerce ou de service.



Les 2/3 des allocataires du RSA sont des hommes (65%). Les personnes accompagnées ont généralement entre 30 ans et 49 ans (60%) et sont majoritairement actives à l'entrée en accompagnement (56%). Plus de la moitié des allocataires sont déjà installées et pour plus de la moitié dans une activité commerciale.





#### DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES DISPOSITIFS POUR TOUTES ET TOUS

#### LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

L'article L262-1 du Code de l'action sociale et des familles précise que « le revenu de solidarité active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle ».

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralise le Revenu de Solidarité Active et institue le Département comme chef de file des politiques d'insertion et le décret n°2012-294 du 1er mars 2012 notifie les procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du RSA.

Ainsi, en réciprocité de la solidarité financière, les allocataires du RSA sont soumis à des droits et des devoirs dès lors qu'ils sont sans emploi ou lorsque leurs revenus d'activité sont inférieurs à 500 euros par mois.

Le bénéficiaire du RSA a droit à l'allocation et à un accompagnement spécifique défini selon son orientation pour l'aider à régler des difficultés sociales et améliorer son insertion professionnelle.

Aussi, la loi fait de la recherche d'emploi ou de la pratique d'une activité une obligation. Dans ce cadre, l'allocataire du RSA a pour devoir de rechercher un emploi, d'entreprendre des démarches à la création de sa propre activité ou de réaliser des actions inhérentes à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Le cadre légal propose deux types d'orientation au regard de l'évaluation réalisée par un e travailleur se social e :

#### • UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE:

Elle concerne les allocataires proches de l'emploi et inscrites à Pôle Emploi et a pour objectif une recherche d'emploi. L'accompagnement de l'allocataire est confié à Pôle emploi dans le département de la Nièvre.

#### • UNE ORIENTATION SOCIALE:

Il s'agit en premier lieu de résoudre les difficultés sociales de la personne afin de faciliter son accès à l'emploi et sa recherche d'emploi.

Après une orientation définie et validée, l'allocataire du RSA dispose d'un accompagnement adapté à ses besoins et organisé par un e référent e unique dans un délai d'un mois maximum. Celui-ci peut être un e travailleur se social e, un e conseiller e de secteur ou d'insertion ou un e conseiller e de Pôle emploi et est chargé e d'accompagner l'allocataire tout au long de son parcours d'insertion.

Le référent ou la référente établit avec l'allocataire, dans le délai de deux mois après son orientation, le plan d'actions à mener, qui prend la forme d'un Contrat d'Engagement Réciproque en matière d'insertion sociale et professionnelle ou d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) avec Pôle Emploi.

Si le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi- PPAE ou le Contrat d'Engagement Réciproque - CER n'est pas établi, non respecté ou non renouvelé dans les délais, du fait de l'allocataire et sans motif légitime, une sanction, après avis de l'Équipe Pluridisciplinaire, s'applique. Ainsi, le versement du RSA est

suspendu, en tout ou partie, par le Président du Conseil départemental. Cette suspension est graduée :

- réduction de 20% pour une durée maximale de trois mois,
- puis de 50% pour une durée maximale de quatre mois,
- et enfin, si l'allocataire n'a pas rempli ses obligations à l'issue des quatre mois, l'allocation est suspendue en totalité.

#### L'évolution du dispositif RSA

Dès la mise en œuvre du RSA, le Département a fait le choix de créer des Commissions d'Orientation et de Validation - COV sur l'ensemble du territoire, calquées sur les 11 Sites d'Actions Médico-social, afin de notifier les orientations, décider des accompagnements et valider les CER et les PPAE. Depuis 2018 et le regroupement des sites d'Actions médico-social de Château-Chinon et Moulins Engilbert, 10 Commissions d'Orientation et de Validation existent.

Également, dès 2009, le Département a souhaité aller au-delà de l'orientation binaire notifiée dans le cadre légal en mettant en place un accompagnement socioprofessionnel, afin de mieux répondre à la problématique de certains allocataires en activité, notamment les travailleur-ses indépendant-es et les non salarié-es agricoles. L'accompagnement socioprofessionnel permet également aux porteurs-ses de projets d'être soutenus dans la résolution de leurs difficultés pour mener à bien leur projet d'activité.

Le Département utilise un outil de traitement de l'allocation RSA: WEBRSA. Cet outil est en constante

évolution et devrait permettre à terme de dématérialiser le traitement du dispositif.

En 2015, la collectivité a mis en œuvre, par le biais d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi, l'accompagnement global, qui permet un double accompagnement par un e travailleur se social e et un e conseiller e Pôle Emploi afin de lever les derniers freins sociaux pour les allocataires en recherche d'emploi. Cet accompagnement spécifique est ouvert aux allocataires du RSA et également aux demandeur ses d'emploi.

En janvier 2016, la prime d'activité est entrée en vigueur et s'est substituée au RSA activité (RSA socle ou activité ont été créés en 2008 différenciant ainsi celui géré et versé par le Conseil départemental de celui de l'État) et à la prime pour l'emploi. Le RSA reste le terme dédié pour identifier le dispositif exclusivement à la charge du Département.

Suite à la réforme des minimas sociaux en février 2017, le Conseil départemental a dû adapter le dispositif, et notamment ses conventions de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales - CAF et la Mutualité Sociale Agricole - MSA, organismes chargés du versement de l'allocation, davantage tournés vers la dématérialisation des demandes, la lutte contre les fraudes et le parcours de l'allocataire.

Le mode de calcul du RSA (RSA figé) a également changé et la simplification des conditions d'octroi du RSA pour les travailleur ses non salarié es a permis une meilleure prise en compte de la situation réelle des allocataires ainsi qu'une abrogation de certaines conditions d'éligibilité. Ainsi, le cadre réglementaire

5.1

des Décisions d'Opportunité, compétence des ouvertures de droits laissée au Conseil Départemental, a évolué.

Le Département a signé avec l'État, le 27 juin 2019, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Un des engagements porte sur l'insertion et le parcours des allocataires RSA et la garantie d'activité qui englobe aussi l'accompagnement global.

Aussi une démarche projet a été engagée depuis 2019 qui a pour objectif la révision des dispositifs d'orientation et d'accompagnement afin d'en assurer l'efficience et une meilleure articulation des besoins des allocataires avec les dispositifs existants ou à créer. La mise en œuvre débutera en 2021.

Un travail d'harmonisation des pratiques a également été initié sur tout le territoire afin d'améliorer le dispositif d'accompagnement global en interne et de favoriser des entrées rapides dans le dispositif qui a été renforcé par le recrutement de trois travailleur-ses sociaux-ales d'insertion supplémentaires en 2020.

#### **DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS**

Dans la Nièvre, l'accompagnement social est assuré par :

- le travailleur se social e de secteur.
- le travailleur se social e d'insertion pour les allocataires les plus proches de l'emploi,
- la MSA pour les ressortissants du régime agricole,
- le CCAS de Nevers pour les allocataires célibataires ou en couple sans enfant·s domiciliés sur la commune de Nevers.

Après le repérage et l'acceptation des difficultés rencontrées, l'accompagnement social porte sur l'accès aux droits, l'aide à la levée des freins en prenant en compte les atouts de la personne. Il s'agit ici de soutenir les personnes dans leurs démarches administratives, de les aider et les orienter dans le cadre du logement, de la mobilité ou la santé si nécessaire et de les amener à rompre leur isolement social pour certains.

L'accompagnement professionnel est assuré par Pôle emploi pour les allocataires demandeur-se d'emploi de droit commun. Celui-ci a pour objectif de déterminer et mettre en œuvre un parcours de retour à l'emploi adapté.

L'accompagnement socioprofessionnel est spécifique au regard du statut de l'allocataire :

les travailleur-ses indépendant-es
 La Boutique de gestion - BGE et le S

La Boutique de gestion - BGE et le Service d'Accompagnement Social des Travailleurs Indépendants SASTI, dans le cadre d'un marché public, se sont alliés pour assurer l'accompagnement soit des travailleur-ses indépendant-es ne tirant pas de leur activité de revenus suffisants pour vivre, soit des porteur-ses de projets de création ou reprise d'activité et rencontrant des obstacles dans le montage. L'accompagnement d'une durée maximum de 18 mois doit permettre de créer leur activité, de la développer ou d'envisager une reconversion au regard de leurs compétences et du potentiel économique local.

■ les non salarié·es agricoles

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole - CMSA et la Chambre d'Agriculture mettent en œuvre en

5.2

partenariat l'accompagnement des non salarié·es agricoles dans une approche à la fois sociale et économique. En effet, les compétences sociales de la CMSA sont mobilisées ainsi que les prestations de conseil de la Chambre d'Agriculture qui réalise des diagnostics et des études technico-économiques des entreprises agricoles.

Cet accompagnement renforcé, d'une durée de 36 mois, doit permettre aux personnes de développer leur activité le plus durablement possible ou d'envisager une reconversion et de l'accompagner si nécessaire.

#### L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Réalisé conjointement par un e conseiller e de Pôle Emploi et un e Travailleur se Social e d'Insertion du Conseil départemental. Cet accompagnement vise à répondre aux besoins des demandeur ses d'emploi et bénéficiaires du RSA qui sont confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles.

## DES DISPOSITIFS À VOCATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La politique d'insertion du Département a pour vocation d'organiser une offre d'insertion globale, du social et/ou du professionnel, en veillant à répondre aux besoins des allocataires et des territoires. Pour certains publics les plus fragilisés, l'accompagnement social peut s'inscrire dans la durée.

#### L'INSERTION SOCIALE

Le Conseil départemental, malgré un contexte budgétaire contraint, soutient de nombreuses structures œuvrant dans le domaine social par des actions ciblées. L'offre est ainsi diversifiée et permet de répondre aux besoins dans l'objectif d'autonomie des personnes, de rupture de l'isolement social et d'amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, les partenariats existants ont été consolidés au regard des freins constatés.

#### La lutte contre l'illettrisme

- l'association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme AFPLI
- la plateforme Accompagner les savoirs, consolider l'autonomie linguistique - ASCALI de la Fédération des Œuvres Laïques
- l'association Savoir lire et écrire en sud Nivernais

#### Les actions d'aide à la mobilité

- la plateforme mobilité du territoire Nivernais Morvan
- le Parc de véhicule du Centre Départemental d'Éducation Routière CDFR

#### La lutte contre la précarité alimentaire

- la Fédération de la Nièvre du Secours Populaire
- l'épicerie solidaire de l'association Acteurs Solidaires en Marche - ASEM
- la banque alimentaire de Bourgogne
- les Restos du cœur

#### Le développement de l'action sociale et l'accompagnement des politiques de solidarité

- l'animation de la vie sociale sur les territoires par les Centres Sociaux de la Nièvre
- la Fédération des Centres sociaux
- le Conseil Départemental d'Accès aux Droits CDAD
- l'accueil de jour Le Prado de l'association PAGODE

5.3



 les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP déléguées à l'UDAF, Nièvre Regain et l'APIAS

#### Le droit au logement

- le Fonds Solidarité Logement FSL avec le soutien d'EDF. ENGIE. le SIEEN. la CAF et certains CCAS
- La médiation locative par l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion -ANAR et ASSIMO 58

#### L'accompagnement spécifique des jeunes

- l'École de la 2è chance E2C
- les 3 missions locales : Nevers Sud Nivernais, Nivernais Morvan et Bourgogne Nivernaise.
- la plateforme logement nivernais Morvan
- les foyers Jeunes Travailleurs Clair Joie et Les Loges

#### L'INSERTION PROFESSIONNELLE

#### L'insertion par l'Activité Économique - IAE

- les 23 Structures d'Insertion par l'Activité Économique SIAE
- le financement des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion - CDDI à destination des personnes fragilisées, éloignées de l'emploi et agréées par Pôle Emploi

## Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

- le financement des Parcours Emploi Compétences - PEC, contrats aidés pour les allocataires du RSA, avec la délégation accordée à Pôle Emploi
- l'accompagnement spécifique des Gens du Voyage par la Boutique de Gestion
- l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur portée

- sur le secteur de Prémery, par une contribution financière dédiée aux postes recrutés par l'entreprise à but d'emploi 58 - EBE 58
- le financement des postes de référents de parcours au sein de l'association RÉUSSIR, entreprise d'insertion
- le conventionnement avec la Boutique de Gestion BGE et le Service d'Accompagnement Socioprofessionnel des Travailleurs Indépendants - SASTI pour les allocataires du RSA travailleur ses indépendant es
- le partenariat avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole MSA Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des allocataires non salariés agricoles.

#### LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION : UNE PÉRIODE DENSE

## UNE POLITIQUE INSERTION AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- réorganisation et restructuration du service Insertion avec deux services émergents l'Inclusion Sociale et la Gestion des droits RSA
- organisation des États Généraux de l'emploi et de l'insertion en avril 2014
- délégation de gestion de la subvention globale
   Fonds Social Européen du volet inclusion programmation 2014-2020
- élaboration du premier Pacte Territorial d'Insertion 2015-2017 pour améliorer l'accès à l'emploi des allocataires RSA, des demandeur-ses d'emploi et des jeunes avec l'ensemble des partenaires
- appel à projet interne dans le cadre du Fonds Social Européen - FSE afin de renforcer le dispositif d'accompagnement global et animer le renouvellement du PDI-PTI
- renouvellement du Schéma départemental des Gens du Voyage 2020-2026 en co-pilotage avec les services de l'État - Direction des Territoires

#### **DES PARTENARIATS RENFORCÉS**

- signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre du protocole de coopération concernant l'accompagnement global et la délégation de prescription des Prestations Emploi Compétences (exe : Contrat Unique d'Insertion) en février 2015
- renouvellement de la convention quadripartite Conseil départemental, CAF, MSA et Fédération des Centres Sociaux favorisant le travail partenarial en faveur des Centres Sociaux

- mise en œuvre du fonds d'appui aux politiques d'Insertion et signature de la convention 2017-2019 de partenariat entre l'État et le Département en 2017 qui formalise l'engagement de la collectivité dans une démarche de progrès pour l'orientation des allocataires RSA
- signature de la convention de coopération 2017-2019 entre l'État, les Missions Locales et le Département afin de renforcer le pilotage et la coordination de la politique d'insertion et d'emploi des jeunes

#### DES DISPOSITIFS ET OUTILS ADAPTÉS ET RÉVISÉS

- élaboration du guide RSA à destination des allocataires soumis à droits et devoirs et révision du Contrat d'Engagement Réciproque - CER
- renforcement de la lutte contre la précarité énergétique en faveur des publics fragiles avec la création de la Commission Petits Travaux
- adaptation et simplification du dispositif de prévention des expulsions suite à la promulgation de la loi ALUR de 2014
- adaptation et articulation de l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes réalisé par les Missions Locales au nouveau dispositif d'accompagnement Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie PACEA et implication dans la mise en œuvre du dispositif Garantie Jeunes
- révision du règlement d'intervention Fonds Solidarité Logement -FSL en novembre 2015

- élaboration du guide des mesures d'accompagnement accès et maintien dans le logement dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisés PDALHPD 2015-2020
- développement et renforcement de la fiabilité de l'outil interne de gestion des allocataires RSA, le WE-BRSA, pour disposer à terme d'un véritable référentiel de données pour l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires
- révision du règlement d'intervention du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes afin de l'adapter aux besoins émergents

## UNE POLITIQUE À VISÉE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Économique introduisant un montant socle et une part modulable et généralisant le recours au Contrat à Durée Déterminée d'Insertion CDDI
- développement du recours aux clauses sociales dans les marchés publics en élargissant le champ d'application des clauses, essentiellement tourné vers le BTP et les marchés de service
- engagement du Département dans la mise en œuvre de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de longue durée à travers le financement de postes créés via l'Entreprise à But d'Emploi de Prémery

• transformation du Contrat Unique d'Insertion CUI en Parcours Emploi Compétences - PEC recentré sur l'objectif d'insertion professionnelle et un accès facilité à la formation avec le maintien de l'enveloppe départementale de contrats réservés au public allocataire malgré la baisse des prescriptions de l'État.

7

#### LES PRIORITÉS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION COMPREND 3 PRIORITÉS

FAVORISER ET DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

2 CONSIDÉRER LES PERSONNES DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE

APPRÉHENDER LE DOMAINE DE L'INCLUSION DANS SA DIVERSITÉ ET DÉCLOISONNER LES SECTEURS

1

#### FAVORISER ET DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

Le parcours d'un allocataire est rarement linéaire, tant sur le plan administratif que sur la dimension de l'accompagnement. Les histoires de vies, les freins périphériques doivent être considérés comme des éléments perturbateurs de ce parcours qui le rendent moins fluide.

La mise en œuvre de l'accompagnement peut également être impacté par la perte de repères, l'inactivité des allocataires ou l'inadaptation de la méthodologie d'accompagnement. Porter un regard lucide sur sa situation n'est pas forcément aisé pour un allocataire face à de multiples difficultés à résoudre. Tous ces éléments peuvent générer des ruptures du parcours préjudiciables pour la dynamique d'insertion.

Il est donc primordial, pour des parcours d'insertion efficients, que les personnes soient véritablement actrices de leur inclusion, parties prenantes de leurs parcours. La capacité à se mobiliser, à se projeter dans une dynamique d'évolution est nécessaire et ainsi les personnes trouvent ou retrouvent, une forme de pouvoir d'agir et d'action.

Le pouvoir d'agir est une dynamique importante. Le travail autour du développement du pouvoir d'agir peut avoir pour effet d'amener les personnes à devenir davantage autonomes.

Aussi, en complémentarité, il est essentiel de développer l'accès à l'expertise des personnes concernant les accompagnements et dispositifs dont elles bénéficient. Il convient donc d'organiser les conditions effectives permettant l'émergence de cette parole (exe : pairs-aidants, espaces dédiés, etc.)

De plus, prendre en compte la parole des personnes est une façon de les considérer et de valoriser leurs compétences et savoirs, d'identifier sans équivoque leurs points d'appui. À travers ces temps d'expertise,

2

c'est aussi la reconnaissance des savoirs issus de l'expérience.

Les personnes accompagnées dans un parcours d'insertion et les allocataires de minimas sociaux sont parfois perçues de façons négatives et stéréotypées. Il convient de travailler à faire changer les regards, à gommer les incompréhensions entre employeurs et allocataires en s'appuyant sur leurs savoirs et leurs compétences. Ainsi, la valorisation de l'image des personnes permettrait de faciliter les passerelles et les ponts entre les dispositifs d'insertion, les entreprises d'insertion par l'activité économique et le monde économique. Ce travail sur la représentation des allocataires est aussi intimement lié au nombre de non-recours et à l'accès aux droits.

## CONSIDÉRER LES PERSONNES DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE

Il apparaît essentiel de considérer les personnes dans leur globalité et complexité. Les paramètres intervenants dans un parcours d'insertion ne sont pas divisibles et compartimentés, mais ils doivent être pris en compte comme des éléments reliés entre eux, comme faisant partie d'un tout.

Cette vision permet d'identifier les freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes afin de proposer des réponses affinées. Les éléments peuvent être divers et concerner plusieurs domaines, comme la santé de la personne et son accès aux soins, ses possibilités de déplacement, son accès aux activités culturelles et sportives, sa maîtrise des savoirs de bases et des outils numériques, son accès

et maintien dans le logement ou encore sa facilité à faire garder ses enfants.

Aussi, l'environnement familial et social peut s'avérer déterminant dans un parcours d'insertion.

Il existe plusieurs approches qu'il est possible de mettre à profit pour aborder l'inclusion des personnes de manière globale, comme l'approche systémique, ou encore l'analyse des besoins avec la pyramide de Maslow. La formation des travailleurses sociaux ales abordent toutes ces approches et ils en connaissent l'utilité lors de l'évaluation des situations des personnes.

Ainsi, dans certaines situations, pour certaines personnes les plus fragilisés, il peut être établi que les premiers besoins regroupant l'accès aux soins, au logement et à une alimentation suffisante sont à traiter en priorité par rapport au besoin de sécurité auquel l'insertion professionnelle et le travail répondent (à travers une rémunération) mais aussi à travers les sentiments d'appartenance et de reconnaissance.

Il est également essentiel d'agir sur l'ensemble des éléments de blocage à l'accès à un emploi ou a une insertion professionnelle inhérente au cadre de vie de la personne, à son entourage, à son réseau amical et social qui constituent un système d'interactions dont il faut tenir compte pour adapter les réponses et éviter les ruptures de parcours.

L'application d'une vision globale et englobante de la personne est une réelle volonté inscrite dans ce nouveau Programme Départemental d'Insertion.

#### LES PRIORITÉS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

#### APPRÉHENDER LE DOMAINE DE L'INCLUSION DANS SA DIVERSITÉ ET DÉCLOISONNER LES SECTEURS

De la même manière qu'il semble essentiel de procéder à une approche globale et générale de la personne, il l'est tout autant concernant le domaine de l'inclusion.

En effet, il est acté que le domaine de l'insertion est composé de deux volets : l'insertion professionnelle qui a pour but de permettre aux personnes d'accéder à un emploi durable et l'insertion sociale dont l'objectif est la levée des freins dits « sociaux » et périphériques à l'accès à un emploi.

Ces deux volets constituent le ciment fondateur des actions d'inclusion.

#### L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE RESTE UNE PRIORITÉ.

Toutefois, l'inclusion, dans sa vision la plus large, peut aussi considérer les domaines agissants directement ou indirectement sur la réussite d'un parcours d'insertion. Ainsi, les domaines de la santé, de la culture et du sport et de l'économie sont à considérer comme faisant partie intégrante de l'inclusion. Le rôle que joue la santé pour les personnes peutêtre déterminant dans un accès serein au travail. Aussi, l'accès à la culture et au sport ont un fort pouvoir émancipateur, de valorisation et d'estime de soi pour les individus. L'insertion sur le marché du travail local au sein des entreprises doit être possible.

La reconnaissance de ces domaines et l'application d'une approche globale sont des fondements inclusifs. Cette vision commune passe par le décloisonnement des secteurs à travers un travail partenarial nourrissant entre acteurs et actrices. Aussi, il s'avère déterminant de partager et de rendre cohérent les stratégies locales et départementales liées à ces secteurs et d'inscrire les intérêts en matière d'inscrtion.

Un travail de sensibilisation, d'information et de déploiement d'actions et de projets avec les différentes collectivités territoriales, les structures et associations de l'inclusion permettra de développer ce travail partenarial.

Au sein du Conseil départemental de la Nièvre, l'articulation entre les diverses stratégies et politiques agissants dans le champ de la cohésion sociale sera renforcée. Aussi, les stratégies non pilotées par le Département en lien avec la politique de l'insertion seront à considérer et à relier.

## PARTIE 2 LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

- PRÉAMBULE LES GRANDS PRINCIPES DU PACTE
- **BILAN DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2015-2017**
- LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PACTE : UN TRAVAIL CONCERTÉ POUR UN PACTE PARTAGÉ
- **DES INSTANCES AU SERVICE DE L'INSERTION**
- 5 LES AXES ET FICHES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION
  - 1 2 3 4 5
- 6 LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

**ANNEXES** 

#### LES GRANDS PRINCIPES DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

## LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION EST LE FRUIT D'UN TRAVAIL CONCERTÉ AVEC LES ACTEUR-RICES DE L'INSERTION.

Une dizaine de thématiques ont été identifiés afin de porter une réflexion précise autour des constats et besoins et de faire émerger des pistes de solutions en réponse. C'est à partir de ce riche travail que les 15 fiches actions ont été construites.

Cette dynamique mobilise l'intelligence collective, l'interconnaissance et l'entraide. Durant la période de mise en œuvre du Pacte, ces principes seront appliqués et un intérêt particulier sera apporté à la diffusion, au partage d'informations et à la communication autour de l'avancée des différentes actions.

L'animation du Pacte aura pour vocation de faire vivre les projets, d'entendre celles et ceux qui en bénéficient comme disposant d'expériences, de compétences et de savoirs pour évoluer et non uniquement comme des personnes rencontrant des freins à dépasser. Cela peut supposer de faire changer des regards et dans certains cas d'adapter les pratiques de chacun·e dans les domaines de l'insertion, de la santé, de la culture, du sport et de l'entreprise.

La vision large et inclusive défendue et désirée à travers ce Pacte se traduira également par un travail transversal qui prendra en compte et qui conjuguera en toute logique les diverses stratégies et politiques menée par le Département et par les institutions du territoire ayant un lien avec celle de l'insertion.

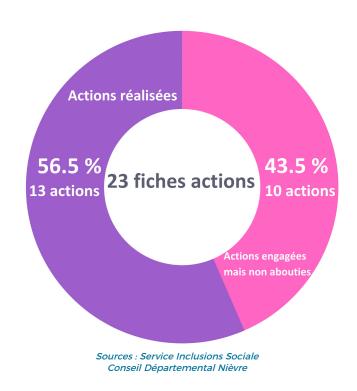
Divers comités seront organisés et animés afin que tou·te·s les professionnel·les et élu·es participent à la démarche, quel que soit leur niveau d'engagement et de structurer la mise en œuvre de ce Pacte.

Ce Pacte Territorial d'Insertion se veut évolutif et doit être actualisé annuellement pour s'adapter aux évolutions locales et sociétales. Aussi, il doit être ajusté afin de convenir le plus possible aux besoins et aux situations des personnes accompagnées.

La réussite des actions du Pacte est liée à la qualité et la confiance d'un travail partenarial.

#### **BILAN DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2015-2017**

#### **GRAPHIQUE DE LA RÉPARTITION DES ACTIONS DU BILAN PTI 2015-2017**



Le Pacte Territorial d'Insertion 2015-2017 a été élaboré avec le concours de la Fabrique Emploi et territoires (anciennement Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre) qui a procédé à un état des lieux de l'offre et des partenariats ainsi que les freins et leviers à l'insertion. Ce travail est le fruit d'un travail de concertation varié.

## LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2015-2017 S'ARTICULAIT EN 3 AXES :

- **Axe 1 -** Un enjeu : assurer la convergence entre les politiques publiques pour assurer une prise en charge globale des bénéficiaires
- **Axe 2 -** Une obligation : renforcer la solidarité envers les Nivernais en situation de précarité
- Axe 3 Dialoguer avec les employeurs et les acteurs de l'économie locale pour mieux les impliquer dans l'insertion

# 22 FICHES ACTIONS ONT ÉTÉ ÉLABORÉES. PARMI ELLES, 13 ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES ET 10 FICHES ONT ÉTÉ ENGAGÉES MAIS N'ONT PAS ABOUTI ENTIÈREMENT.

Parmi les éléments positifs du Bilan du précédent PTI nous retrouvons la Mise en œuvre de nouvelles coopérations entre le Conseil Départemental & Pôle Emploi (fiche action #3) qui s'est traduite à travers plusieurs conventions. Ces conventions ont permis un travail plus étroit entre ces deux institutions à travers notamment l'accompagnement global.

L'expérimentation d'un suivi coordonné des situations complexes et l'accès aux droits (fiche action #4) a permis de tester des «diagnostics partagés» de situations individuelles entre des travailleur-ses sociaux d'insertion, les assistantes sociales et les membres d'associations à Decize. L'intention du projet était d'amener les bénéficiaires du RSA à s'impliquer bénévolement au sein d'une association et/ou auprès de parrains. Les 6 premiers mois d'expérimentation ont été positifs, puis l'expérimenta-

tion n'a pas pu se développer pour diverses raisons (difficulté à mobiliser le public, manque d'ingénierie dédié à la mission pour accompagner les associations et bénévoles, etc.)

Les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel (fiche action #5) ont pu se dérouler à travers les Barcamps proposés et animés par la Fabrique Emploi et Territoires (anciennement Maison de l'Emploi et de la Formation). Le but des barcamps étant de construire, d'entretenir et d'élargir un réseau professionnel principalement autour de l'inclusion sociale et professionnelle. Les Barcamps ont cessé d'exister faute de temps et d'ingénierie. Pourtant, d'après une enquête réalisée en janvier 2018 auprès de l'ensemble des participant.es, 35 des 38 répondants souhaitent que l'animation de cycles de Barcamps soit poursuivie.

La mobilisation des acteurs du département autour des problématiques de l'insertion et de l'emploi (fiche action #6) est constante. Elle s'opère par le biais de rencontres et de réunions organisées de manière récurrente par une diversité d'acteur-rices dans le domaine de l'inclusion.

La Fabrique Emploi et Territoires a créé et gère le site internet nievreemploi.fr (aujourd'hui devenu lafabriquemploi.fr) qui permet aux professionnel. les de disposer d'outils d'information actualisés performants et adaptés aux besoins (fiche action #7). Celui-ci est alimenté par les professionnel.les du domaine de l'inclusion professionnelle et sociale.

L'une des actions du précédent Pacte était de mieux identifier les lieux ressources pour l'accès aux droits et à l'information & compléter le maillage territorial (fiche action #8). Il existe sur le territoire 24 Maisons France Service (anciennement maisons de service au public - MSAP) qui remplissent leur rôle et sont, de manière générale, de plus en plus fréquentées.

L'activité et l'engagement des acteur.rices de lutte contre l'illettrisme, l'Association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme - AFPLI et la Fédération des Œuvres Laïques à travers la plateforme ASCALI est positive et participe à renforcer les capacités de détection de l'illettrisme & innover dans la prise en charge sur tous les territoires (fiche action #9).

Concernant les formations qualifiantes, les programmes sont de plus en plus complets sur certains secteurs nivernais. L'intention était de faciliter l'adaptation de la commande publique de formation et l'accès à la formation pour les demandeurs d'emploi (fiche action #12).

Nièvre Médiation Numérique1 intervient sur le territoire nivernais. Des animateur.rices du Service d'Accompagnement au Numérique (SAN) permettent aux bénéficiaires (via des chèques numériques) d'être formés à l'utilisation de l'outil numérique. Ces actions à destination d'un large public a contribué à assurer un programme d'initiation au numérique pour les demandeurs d'emploi dans tout le département (fiche action #15).

Afin de promouvoir les différents dispositifs d'accès à l'emploi durable et de valoriser les passerelles entre l'insertion par l'activité économique et les entreprises (fiche action #18), la Fabrique Emploi et Territoires a conçu et diffusé un nuancier des dispositifs des Structures d'Insertion par l'Activité Économique « la palette des dispositifs ». L'une des volontés du Département est aussi de favoriser l'accès des personnes très éloignées de l'emploi aux

Structures d'Insertion par l'Activité Économique (fiche action #19). L'engagement et l'implication de ces structures permettent de travailler en bonne synergie dans ce sens.

La démarche de Gestion Anticipée des Compétences et des Emplois sur le Territoire portée par la Fabrique Emploi et Territoires ainsi que les actions Emploi-Compétences participe à innover dans l'offre d'accompagnement socioprofessionnel (fiche action #20).

Le « guichet unique » des clauses sociales de la Fabrique Emploi et Territoires a permis de **développer** le recours aux clauses sociales dans les marchés publics sur tout le territoire (fiche action #21). Le volume d'heures des clauses depuis 2017 est positif et ne cesse d'augmenter.

Certaines actions ont été engagées mais n'ont pas abouties. En effet, l'animation d'une structure partenariale réunissant les différentes instances décisionnaires en matière d'insertion en lien avec le PTI, la mise en œuvre et l'évaluation (fiches actions #1 & 2) n'a pu être déclinée comme initialement prévue faute d'ingénierie au sein du Département.

Aussi, bien que des expérimentations et un travail autour du parcours de santé soit mené, il apparaît nécessaire de continuer à faciliter la détection des problèmes de santé pour les personnes en difficultés (fiche action #10).

L'accès aux modes de garde d'enfants et aux modes de garde adaptés aux personnes en parcours d'insertion (fiche action #11) constitue un des freins à l'insertion. Les organismes proposant des modes de garde n'ont pas toujours des horaires atypiques et ne conviennent que dans certains cas. Aussi, se pose la question des places disponibles. Certaines structures, comme la Fédération des Centres Sociaux, mettent en place des formations partagées entre les acteurs de l'accompagnement (fiche action #13). Ces actions restent à développer pour l'ensemble des acteur.rices de l'insertion.

L'action de répertorier les actions favorisant l'implication des personnes et communiquer pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques (fiche action #14) n'a pu aboutir.

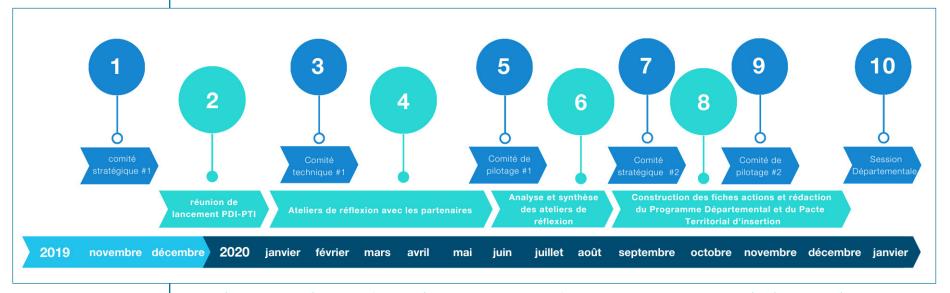
La mise en place d'un travail de réflexion sur la création d'une plate-forme d'appui à la mobilité géographique départementale (fiche action #16) n'a pas été réalisée. Même si la plateforme mobilité déployée par les PEP58 fonctionne et apporte des solutions concrètes aux freins à l'inclusion liée à la mobilité, il reste des territoires non couverts en offre de mobilité.

La Charte envisagée (à l'exemple de la charte RSEI-Responsabilité Sociétale des entreprises Inclusives) dans le but de proposer des échanges réguliers sur le recrutement et les ressources humaines au sein des clubs dirigeants d'entreprise (fiche action # 17) n'a pas été rédigée.

La diversité des acteurs qui agissent pour inciter et accompagner les porteurs de projet et les créations d'entreprises sont multiples (la Fabrique Emploi et Territoires, la BGE-SASTI, l'ADIE, etc) participe à Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et optimiser les parcours de créations d'activités. La création d'un outil de recensement de l'offre de services existante (fiches actions #22 & #23) n'a pu être conçu.

3

#### LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PACTE



#### Frise chronologique de l'élaboration du Programme Départemental et du Pacte Territorial d'Insertion-2021.2027

L'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion est le fruit d'un travail de réflexion commun mené avec des acteurs et actrices du domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Le principe d'intelligence collective a permis d'identifier les besoins et les constats et de définir des propositions de solutions à ces derniers. Une centaine de professionnel.les ont participé aux ateliers de réflexion et ont apporté leurs expertises concernant quinze thématiques.

La volonté de décloisonner le domaine de l'insertion et de travailler davantage avec les acteur-rices de divers domaines ont naturellement incité le Département à ouvrir ce travail de réflexion aux acteur-rices du domaine de la culture et du sport, de la santé, de l'habitat et de l'énergie.

De plus, les personnes dites accompagnées ou en insertion étaient invitées et souhaitées à ces temps de réflexion. Malheureusement, seulement 3 personnes accompagnées ont pu participer. Ce constat renforce d'autant plus notre volonté d'organiser les conditions permettant aux publics de s'exprimer et d'apporter leur expertise concernant leur parcours d'insertion.

La méthode d'animation employée a été inspiré du modèle des « world café » qui est un processus créatif visant à faciliter le dialogue constructif et le croisement des regards en vue de créer des échanges de savoirs et d'idées. Cette méthode conjuguée à la diversité des participantes a permis d'apporter un regard croisé sur chaque thématique et de nourrir les débats.

#### **QUELQUES CHIFFRES**

- 7 ateliers de réflexion animés à Château-Chinon, La Charité-sur-Loire, Luzy, Corbigny et Nevers et par des formes virtuelles.
- 15 sujets traités aux regards des besoins et des pistes de solution envisagées.
- 125 participant-es pour les 6 ateliers de réflexion (Château-chinon : 16 participant-es // La Charité : 26 participant-es // Luzy : 17 participant-es // Corbigny : 18 participant-es // Nevers : 28 participant-es // Atelier virtuel : 22 participant-es) et entre 26 et 40 participant-es aux ateliers virtuels de priorisation des idées.

#### LES SUJETS ABORDÉS DANS LE CADRE DES ATELIERS DE RÉFLEXION

- #1. repérer et prévenir les ruptures de parcours
- #2. accompagner les sorties des dispositifs et l'entrée dans un emploi
- #3. rapprocher le monde économique et celui de l'inclusion
- #4. répondre au non-recours et à l'accès aux droits
- #5. favoriser l'entrée en formation et la montée en compétences des personnes
- #6. faciliter l'accès aux soins et la prise en charge des personnes
- **#7.** favoriser et permettre l'expertise des personnes accompagnées sur les dispositifs et leur accompagnement
- **#8.** intégrer et reconnaître le milieu culturel et sportif comme vecteur d'émancipation, de valorisation et d'inclusion sociale des personnes
- **#9.** renforcer l'accompagnement des porteur euses de projets et des travailleur ses indépendant es
- **#10.** répondre aux spécificités de l'accompagnement et de l'insertion des agriculteur rices
- **#11.** renforcer l'accompagnement des jeunes
- #12. renforcer la lutte contre l'illettrisme
- #13. répondre à l'illectronisme
- #14. améliorer et favoriser les déplacements et les blocages psychologiques
- #15. faciliter l'accès aux modes de garde d'enfants

#### **DES INSTANCES AU SERVICE DE L'INSERTION**

#### **COMITÉ TECHNIQUE**

Des comités techniques seront mis en place tout au long du Pacte avec les acteu·rices et professionnel. les concerné.es par les actions afin de travailler à leur déploiement.

#### COMITÉ DE PILOTAGE Intentions :

- suivre et valider les étapes et les avancées du Pacte Territorial d'Insertion
- maintenir une vigilance à ce que les intentions de chaque fiche action soit respectées
- décider et acter des décisions lorsque cela est nécessaire
- valider l'évaluation annuelle du PDI-PTI

#### **Composition:**

- Élu∙e de référence à l'insertion
- Directeur Général des Services du Département
- Directrice Générale Adjointe de la Direction des Solidarités de la Culture et des Sports
- Adjointe à la Directrice Générale Adjointe de la Direction des Solidarités de la Culture et des Sports
- Directrice de la direction de la Cohésion Sociale et de la Santé
- Cheffe de service Inclusion Sociale
- Chargée de mission PDI·PTI du service Inclusion Sociale
- Les partenaires signataires du PTI 2021-2027

#### Périodicité :

• 1 fois par an

#### COMITÉ DE SUIVI Intentions :

- partager l'évolution des actions du Pacte Territorial d'Insertion
- échanger autour des actions et missions de chacun e dans le cadre des actions du PTI
- enrichir l'évaluation des actions du PTI

#### **Composition:**

- Élue de référence à l'insertion
- Directrice Générale Adjointe de la Direction des Solidarités de la Culture et des Sports
- Directrice de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Santé
- Cheffe du service Inclusion Sociale
- Cheffe de service Gestion des Droits RSA
- Directions des services du Conseil départemental concernés par les actions
- Chargée de mission PDI·PTI du service Inclusion Sociale
- Partenaires associés aux actions
- Partenaires co-pilote d'actions

#### Périodicité:

• 2 fois par an

### LES AXES ET LES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

#### AXE 1.

TRANSVERSAL - COMMUNIQUER ET INFORMER LES PERSONNES CONCERNÉES ET LES PROFES-SIONNEL.LES

#### Fiche action #1.

Répondre au non-recours et à l'accès aux droits

#### AXE 2.

PROMOUVOIR DES PARCOURS D'INSERTION COHÉRENTS ET ADAPTÉS À CHACUN·E & FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

#### Fiche action #2.1.

Repérer et prévenir les ruptures de parcours & accompagner les entrées et les sorties des dispositifs **Fiche action #2.2.** 

Favoriser l'entrée en formation et la montée en compétences des personnes

#### Fiche action #2.3.

Favoriser la parole, la participation des personnes accompagnées et permettre leur expertise **Fiche action #2.4.** 

Renforcer l'accompagnement des jeunes **Fiche action #2.5.** 

Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques

#### AXF 3.

CONSIDÉRER LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LEUR GLOBALITÉ & LEVER LES FREINS À LEUR INCLUSION

#### Fiche action #3.1.

Reconnaître et répondre aux besoins de la vie quotidienne des personnes

#### Fiche action #3.2.

Améliorer la santé, faciliter l'accès aux soins et la prise en charge des personnes

#### Fiche action #3.3.

Intégrer et reconnaître le milieu culturel et sportif comme vecteur d'inclusion

### Fiche action #3.4.

Améliorer et favoriser les déplacements

#### Fiche action #3.5.

Faciliter l'accès aux modes de garde d'enfants **Fiche action #3.6.** 

Renforcer et développer l'accès aux savoirs de base et aux savoirs numériques

#### AXE 4.

RAPPROCHER LE DOMAINE DE L'INCLUSION ET CELUI DE L'ÉCONOMIE

#### Fiche action #4.1.

Favoriser les liens entre les acteur-rices de l'inclusion et du monde économique

#### Fiche action #4.2.

Innover, expérimenter et essaimer les pratiques pour accompagner les personnes vers l'emploi

#### AXE 5.

FAIRE VIVRE LE PARTENARIAT ET L'ENTRAIDE À TRAVERS LES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

#### Fiche action #5.

Animer et organiser les conditions de réussite d'une stratégie insertion partagée et effective

### L'INTENTION PRINCIPALE DE L'AXE 1 EST DE PERMETTRE À TOUTES ET TOUS D'ACCÉDER À SES DROITS ET DE LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS.

L'accès à l'information constitue un élément majeur de réponse au non recours. Plusieurs causes alimentent le non-recours : la non-connaissance, la non-réception, la non-demande et/ou la non proposition (souvent par méconnaissance).

Afin de permettre à chacun·e d'accéder à ses droits et toujours dans l'intention de permettre aux individus de se réaliser à part entière, il convient d'agir sur ces 4 causes :

- La non-connaissance, qui est alimentée par un manque d'information claire, lisible et accessible. Le nombre important de dispositifs et d'acteur rices participe aussi à rendre opaque la visibilité des aides et donc leurs accès. À ce défaut de communication peut aussi s'ajouter des freins propres aux individus (difficultés en termes de compréhension, de maîtrise de la langue ou des outils informatiques et numériques, etc.)
- La non-réception qui est définie, quant à elle, par un défaut administratif. Soit la personne n'a pas su comprendre la procédure et ne l'a donc pas appliquée, soit des erreurs administratives n'ont pas permis son attribution.
- La non-demande qui comprend le fait que la personne connaît l'offre mais refuse de faire la demande. Cela peut être motivé pour plusieurs raisons : le sentiment de découragement face aux procédures et démarches, la non maîtrise de certains savoirs (lecture, écriture, outils informatiques, etc) et/ou services, ou bien le refus du statut de "bénéficiaire".

• La non-proposition qui se traduit par le fait que les professionnel·les, souvent par méconnaissance, n'orientent pas les personnes vers les structures ou les aides adéquates. À cela s'ajoute la multitude d'informations et d'acteur·rices qui rendent l'accompagnement parfois complexe pour les professionel·les.

Afin de travailler sur la non-connaissance et la non-proposition, le développement d'une communication et information efficiente reste incontournable. Celle-ci doit aussi bien permettre aux personnes d'accéder à l'information mais également aux professionnel.les d'en avoir connaissance pour être en capacité de la diffuser. Un travail solide autour de l'élaboration d'outils de communication cohérents, reliés et intuitifs permettrait d'agir sur ces deux éléments. Pour ce faire, des méthodes faisant appel à intelligence collective pourront être utilisées afin de rendre ces supports faciles à lire et à comprendre.

En ce qui concerne la non-demande, elle peut être liée à l'image plutôt négative des personnes bénéficiant de minima-sociaux. Un travail de fond permettrait de faire changer les regards et donc d'agir sur la non-demande d'aide.

Aussi, il convient d'ajouter que la complexité et la lourdeur administrative participent au non-recours de certaines aides. Il conviendrait de faciliter les procédures, les simplifier et de mieux expliciter le processus d'accès à ces aides.

### **FICHE ACTION #1**

### RÉPONDRE AU NON-RECOURS ET À L'ACCÈS AUX DROITS

#### SITUATION DE DÉPART

Le renoncement aux droits pour une personne se traduit par le fait de ne pas recevoir une prestation ou un service auquel elle aurait droit. Quelle que soit la raison du non-recours, il convient d'agir afin de lutter contre la précarité. La mission du Département est de favoriser l'accès aux droits.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

La volonté principale est de réduire le non-recours et de permettre à toutes et tous d'accéder à ses droits.

#### **OBJECTIFS**

- Rendre lisibles et mieux faire connaître les droits sur le territoire
- Valoriser et encourager les initiatives en termes d'accès aux droits
- Mieux appréhender les phénomènes de non-recours pour mieux y répondre

#### ACTIONS

- Concevoir des outils d'information et de communication adaptés et utiles dans les domaines de l'insertion
- Encourager et participer aux réflexions en matière de modalités d'accès aux droits sur le territoire
- Participer aux réflexions et travaux autour d'un état des lieux sur le département afin de mieux adapter les réponses institutionnelles en termes d'accueil de proximité

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les aides et dispositifs proposé-es sur le territoire sont plus accessibles, clairs et plus lisibles. Les professionnel·les de l'insertion disposent d'outils adaptés leur permettant de mieux renseigner et orienter les personnes accompagnées. Les personnes ayants droits aux aides accèdent sans difficultés à celles-ci.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes touchées par le non-recours
- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel.les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Collectif Solidarité Nivernais

#### PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S

• Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Actions de repérage
- Création et diffusion des outils d'information

- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Fonds Social Européen (FSE+)

LES PARCOURS DES PERSONNES PEUVENT ÊTRE DÉFINIES COMME NON LINÉAIRES : IL N'Y A PAS UN PARCOURS D'INSERTION TYPE, ILS SONT MULTIPLES, DIVERS ET VARIENT D'UNE PERSONNE À UNE AUTRE. CHAQUE ACCOMPAGNEMENT DOIT ÊTRE ADAPTÉ AU PUBLIC.

Le public accompagné et visé dans cette politique insertion sont les personnes dites en "insertion" et majoritairement les allocataires du RSA. Nous retrouvons aussi des publics spécifiques auprès desquels sont menés des accompagnements ciblés : les jeunes, les porteur-ses de projet, et les créateur-rices d'entreprises et les agriculteur-rices en difficultés.

Les "décrochages" dans le parcours et/ou les "creux" entre les dispositifs peuvent participer à fragiliser les situations et à entraîner des ruptures de parcours. Il convient de lutter contre ces dernières, notamment, en les anticipant. Le développement d'un véritable partenariat et d'un travail mutuel tout au long de l'ensemble des étapes du parcours permettrait de réduire ces phénomènes. De plus, l'affirmation et la légitimation d'un interlocuteur rice unique ("référent unique") auprès de la personne serait une piste de solution répondant au besoin de lisibilité du parcours de la personne et participerait à sa fluidité.

Aussi, dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'élaboration d'un nouveau référentiel RSA les orientations et les accompagnements des allocataires doivent être plus rapides. Le schéma retenu par le Département prévoit la rencontre de tou-te-s les nouveaux-elles allocataires du RSA

qui sont sans suivi (social, professionnel, socio-professionnel) et la validation de l'orientation par une équipe référencée sur chaque site d'Action Médico-Sociale.

Par ailleurs, Il semble essentiel d'amener les personnes accompagnées à (re)trouver leur pouvoir d'action et d'agir. La pleine réussite des parcours d'insertion réside dans la capacité d'autonomie et d'émancipation des personnes. Cela peut se nourrir et émerger grâce à un travail autour de la confiance et l'estime de soi mais aussi par la valorisation des compétences et savoirs des personnes ainsi que leur développement.

Ce sujet complexe et subtile traitant du pouvoir d'agir et de l'émancipation est aussi relié à la place et la reconnaissance de la personne en tant que citoyen ne au sein de la société. Par conséquent, du côté des pouvoirs publics et des accompagnants, il est aussi important d'organiser les conditions qui permettent aux personnes concernées de s'exprimer, d'apporter leur avis et expertise sur les politiques d'insertion et leur application. Cela implique une prise en compte réelle de leur parole. La reconnaissance et la valorisation sont des éléments pouvant réellement contribuer au développement de l'autonomie et de la confiance en soi des personnes. Cela participe pleinement à la réussite de leur parcours d'insertion.

### **FICHE ACTION #2.1**

REPÉRER ET PRÉVENIR LES RUPTURES DE PARCOURS & ACCOMPAGNER LES ENTRÉES ET LES SORTIES DES DISPOSITIFS

#### SITUATION DE DÉPART

La loi impose aux personnes allocataires du RSA de rechercher un emploi. Pour ce faire, il peut être nécessaire et utile de suivre un parcours d'insertion au préalable. Malgré des dispositifs et actions existants, on constate des ruptures de parcours ainsi que des entrées et sorties au sein des dispositifs. De plus, les contraintes professionnelles peuvent limiter le temps d'accompagnement et de soutien de la part des professionnel.les.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il est indispensable pour les personnes accompagnées de donner du sens aux dispositifs et aux actions qui leur sont proposées.

#### **OBJECTIFS**

- Mieux communiquer et identifier les structures et les acteur-rices (missions, fonctionnement, etc.)
- Sécuriser et éviter les ruptures de parcours d'insertion en les rendant plus fluides pour faciliter l'inclusion

#### **ACTIONS**

- Définir un⋅e référent⋅e unique de suivi
- Poursuivre le déploiement du dispositif de l'accompagnement global
- Adapter le langage professionnel aux personnes accompagnées afin d'être plus compréhensible et plus sécurisant (langage oral, écrit, etc.)
- Inciter au travail transversal entre le la référent e, les structures accueillantes, en proposant des temps d'échange ou des outils co-construits et partagés

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les personnes concernées s'inscrivant dans un parcours d'insertion ne vivent plus de ruptures de parcours. Les passerelles et le travail partenarial et transversal est effectif et permet de faciliter les parcours d'insertion.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel·les agissants dans le champ de l'inclusion

#### STRUCTURE-S PILOTE-S

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion

# ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Mise en place du de la référent e unique de suivi de parcours
- Entrées et de sorties positives de l'accompagnement global
- Formations proposées et suivi-es par les professionnel·les

#### LIAISONS AVEC D'AUTRES STRATÉGIES

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

**FICHE ACTION #2.2** 

FAVORISER L'ENTRÉE EN FORMATION ET LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PERSONNES

#### SITUATION DE DÉPART

La formation constitue un élément décisif dans l'évolution personnelle et le parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes. Il existe une diversité d'offres de formations. Les outils d'informations concernant les offres existent mais ne sont pas toujours connus et mobilisés. L'offre de formation et les procédures d'accès, parfois complexes, évoluent rapidement. Divers freins peuvent entraver l'accès aux formations (freins financiers, déplacements, délais, etc.). Aussi, l'existence d'une multitude d'acteur-rices et de structures peut parfois complexifier l'accès à l'information.

Certaines professionnelles du domaine de l'insertion expriment parfois un manque de temps disponible concernant le volet formation dans l'accompagnement.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

L'ambition est d'améliorer l'accès à la formation en termes de communication (étapes, prés-requis, informations) et de permettre aux professionnel·les de la formation et de l'insertion professionnelle et sociale de travailler ensemble dans l'intérêt des personnes accompagnées.

#### **OBJECTIFS**

- Promouvoir les offres de formations et les aides financières liées
- Favoriser l'adaptation de la commande des offres de formations avec les besoins du territoire
- Permettre aux personnes en insertion d'accéder aux formations et les accompagner dans cet objectif

#### **ACTIONS**

- Créer un outil d'information décrivant le parcours d'entrée en formation à destination des personnes
- Organiser des réunions d'information et d'échange sur l'offre de formations régionale auprès des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Département
- Participer aux réflexions autour des besoins territoriaux pour alimenter les futures formations

 Faciliter et développer la prescription des formations pré-qualifiantes pour favoriser la montée en compétences des personnes

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les personnes en insertion ont accès à des formations qui leur sont adaptées. Leur parcours d'insertion est facilité et la montée en compétences leur permet d'accéder à un emploi durable

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel·les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Pôle Emploi

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

 Acteurs et actrices du domaine de l'insertion et de la formation

# ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Réunions d'informations délivrées
- Inscriptions aux formations régionales et notamment aux formations pré-qualifiantes
- Travaux et réflexion autour de la formation.

- Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences -PRIC
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

### **FICHE ACTION #2.3**

# FAVORISER LA PAROLE, LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET PERMETTRE LEUR EXPERTISE

#### SITUATION DE DÉPART

Il est parfois constaté une absence de prise en compte institutionnelle de l'avis des personnes concernant leur accompagnement et les réponses administratives et financières adaptées à leurs difficultés. Leurs compétences et savoirs doivent être valorisés et peuvent participer à l'amélioration des politiques insertions.

D'autre part, les personnes accompagnées ne sont pas toujours suffisamment actives dans la résolution de leurs problèmes. Aussi, l'image des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active n'est pas toujours positive vis-à-vis de l'emploi durable et cela peut s'avérer préjudiciable.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il est essentiel de favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées afin de les rendre davantage actrices de leur parcours de vie et d'accorder une place à leur parole et expertise concernant l'évolution de leur parcours.

#### **OBJECTIFS**

- Permettre aux personnes concernées de s'exprimer et d'apporter une évaluation sur les accompagnements et dispositifs d'insertion qu'elles auraient expérimentées
- Encourager, promouvoir et essaimer les initiatives permettant de développer le pouvoir d'agir des personnes (formation, ateliers individuels et/ou collectifs, etc.)
- Permettre la montée en compétences des personnes afin de réduire les à priori pour favoriser l'accès à un emploi durable

#### **ACTIONS**

- Constituer un groupe d'« allocataires ressource » comme instance de consultation sur la politique insertion et les outils
- Recueillir et diffuser les bonnes pratiques et les initiatives autour du développement du pouvoir d'agir des personnes
- Développer et encourager la mise en place d'ateliers collectifs permettant de travailler sur l'image de soi et les savoirs-être
- Concevoir et communiquer sur des supports permettant de faire changer les regards et les préjugés envers le public en insertion (documentaires, reportages, évènements

ponctuels, etc.)

 Amener les professionnel·les de l'inclusion à faire évoluer leur pratique afin de faire émerger, de prendre en compte et de valoriser les savoirs et les capacités personnels et vocationnels des personnes

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Le pouvoir d'agir des personnes accompagnées est développé et permet aux personnes d'être véritablement actrice de leur parcours de vie. Les conditions sont favorables et incitent les personnes accompagnées à apporter leurs expertises aux dispositifs d'insertion.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel.les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Nevers Agglomération
- Collectif Solidarité Nivernais

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Création du groupe de personnes accompagnées « d'experts »
- Rencontres du groupe « d'experts »
- Considération et mise en place, dans la limite du possible, des préconisations établies par le groupe « d'experts »
- Actions mises en place favorisant le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et à l'amélioration de l'autonomie des personnes
- Ateliers collectifs sur l'estime de soi et les savoirs-être

- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Fonds Social Européen (FSE+)

### **FICHE ACTION #2.4**

### RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

#### SITUATION DE DÉPART

Il existe une multitude d'actrices et d'acteurs intervenant auprès des jeunes ainsi que nombre de dispositifs. Ce foisonnement rend parfois illisible ces services.

Le public jeune est un public hétérogène et divers. Ils et elles sont parfois accompagnées mais peuvent aussi faire partie de la catégorie de jeunes (ni en emploi, ni en formation, ni en études) et donc ne bénéficier d'aucun accompagnement. Aussi, les objectifs et volontés des jeunes ne sont pas toujours en adéquation avec les propositions des professionnel·les accompagnants. La relation de confiance est identifiée comme étant un élément essentiel de réussite à leur accompagnement.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Le but visé est de permettre à chaque jeune d'accéder à ses droits, de s'insérer dans la vie active et d'être accompagné et soutenu en fonction de ses besoins.

#### **OBJECTIFS**

- Communiquer et informer les professionnel.les de l'insertion et les jeunes des possibilités d'accompagnements, les dispositifs existants ainsi que les acteur-rices
- Accompagner les initiatives et les projets de repérage et d'accompagnement à destination des jeunes
- Inciter au travail transversal dans l'objectif d'un accompagnement global des jeunes

#### **ACTIONS**

- Poursuivre et encourager les actions et l'accompagnement pour l'accès et le maintien au logement des jeunes
- Encourager le travail multisectoriel (exe: culture-sport-santé-insertion) pour faire émerger des actions qui contribuent à l'évolution des parcours d'insertion des jeunes et de la mise en réseau des professionnel.les
- Recueillir et essaimer les initiatives, projets et actions de repérage
- Remobiliser, en tant que levier d'insertion pour les jeunes, le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes - FDAJ auprès des accompagnantes

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les acteur-rices sont à même d'orienter les jeunes et de leur proposer les dispositifs adaptés. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement adapté et sont inséré·es.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les jeunes en insertion
- Les NEETS: jeunes de 16 à 29 ans qui sont ni en emploi, ni en formation, ni en études
- Les professionnel.les agissants dans le champ de l'insertion pour les jeunes

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Réalisation et diffusion des outils d'informations concernant le public jeune
- Recueil et diffusion des initiatives et projets
- Actions pour l'accès et le maintiens au logement
- Partenariats et travail multisectoriel sur le territoire
- Mobilisation du FDAJ

- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Plan Départemental d'Action pour le Logement, l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Fonds Social Européen (FSE+)
- Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)

### FICHE ACTION #2.5

### RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

#### SITUATION DE DÉPART

Aujourd'hui, certains allocataires du RSA ne relèvent ni d'un accompagnement social, ni d'un accompagnement professionnel « conventionnel ». En effet, certain-es travailleur-ses indépendant-es ou porteur-ses de projets ainsi que les exploitant-es agricoles qui, malgré leur activité, n'ont pas assez de revenu pour vivre, peuvent solliciter le RSA. Ces « non salarié-es » doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique adapté à leur situation. Aussi, il a été constaté pour ces publics, des difficultés de repérage, de développement d'activité, des situations d'isolement et de résignation, voir de suicides, notamment chez les agriculteur-rices.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il est primordial de mieux accompagner ces allocataires, qui représentent une force vive économique du territoire, et de lutter contre l'isolement et la précarité qui les touchent.

# LES PORTEUR.SES DE PROJETS ET TRAVAILLEUR-SES INDÉPENDANT-ES OBJECTIFS

- Encourager les initiatives et actions de repérage et d'accompagnement innovantes collectives et/ou individuelles
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des travailleur-ses indépendant-es allocataires du RSA au développement de leur activité et l'améliorer

#### **ACTIONS**

- Recueillir et diffuser les initiatives et actions de repérage sur le territoire
- Communiquer et informer les professionnel·les de l'insertion et les publics des possibilités d'accompagnements, des dispositifs existants et des structures d'accompagnement
- Améliorer le dispositif d'accompagnement socio-professionnel des travailleur-ses indépendant-es en terme de rapidité d'orientation
- Poursuivre l'accompagnement des travailleur-ses indépendant-es sur le volet professionnel et la levée des freins sociaux
- Sensibiliser les travailleur-ses sociaux du Département et les acteur-rices de l'insertion au repérage des porteur-ses de projets par des actions d'informations concernant l'existant et les possibles

### LES AGRICULTEUR.RICES

#### **OBJECTIFS**

- Poursuivre l'accompagnement auprès des agriculteur rices allocataires du RSA avec la Chambre d'Agriculture et la Mutualité Sociale Agricole - MSA
- Encourager les initiatives locales culturelles et sociales pour lutter contre l'isolement des agriculteur-rices

#### **ACTIONS**

 Répondre aux urgences agricoles (climatiques, sanitaires ou conjoncturelles) et créer une procédure d'urgence permettant l'attribution exceptionnelle du

- RSA afin de répondre aux situations fragilisées
- Renforcer le travail partenarial à travers la participation à la cellule d'accompagnement, la mise en œuvre et la contribution d'actions spécifiques pour repérer les agriculteur-rices et pour lutter contre l'isolement
- Communiquer et informer les professionnel·les de l'insertion des possibilités d'accompagnements et des dispositifs existants concernant ce public spécifique
- Proposer des actions culturelles ou collectives spécifiques aux agriculteur-rices

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Le public a accès facilement aux informations et est orienté et accompagné de manière efficiente. Les professionnel·les de l'insertion disposent d'outils d'information facilitant leur accompagnement et orientation. Les publics sont repérés et mobilisés. Les publics accompagnés trouvent de vraies solutions et le soutien nécessaire pour poursuivre leur exercice, lorsque cela est possible, dans de bonnes dispositions ou bien à travers une reconversion professionnelle. Les résistances psychologiques et l'isolement de certain·es allocataires diminuent.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les professionnelles agissants dans le champ de l'inclusion
- Les allocataires RSA :
  - \* porteur-ses de projet (structures associatives + ESS)
  - \* travailleur-ses indépendant-es
  - \* exploitant es agricoles

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Pôle Emploi

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

• Acteurs et actrices du domaine de l'insertion de ces publics

## ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Réalisation et diffusion des outils d'informations concernant les dispositifs et les structures
- Recueil et diffusion des initiatives et projets
- Réalisation des accompagnements socio-profesionnel
- Recensement du nombre d'agriculteur-rices et de travailleur.ses indépendant es allocataires RSA
- Actions culturelles et sociales pour rompre l'isolement
- Diffusion des informations à l'ensemble des professionnel·les de l'insertion
- Création de la procédure d'urgence et nombre de bénéficiaires liés

#### LIAISONS AVEC D'AUTRES STRATÉGIES

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté



### L'ENJEU ICI EST DE CONSIDÉRER PLEINEMENT LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ, DANS SA COMPLEXITÉ ET SON ENTIÈRETÉ.

En effet, plusieurs facteurs peuvent influencer la réussite d'un parcours d'insertion et la réalisation personnelle et professionnelle.

LA SANTÉ SERA CONSIDÉRÉE SELON LA DÉFINITION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ « COMME ÉTANT UN ÉTAT DE COMPLET BIEN-ÊTRE PHYSIQUE, MENTAL ET SOCIAL, ET NE CONSISTANT PAS SEULEMENT EN UNE ABSENCE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ ». Nous pouvons convenir qu'il faut agir sur ces trois états (physique, mental et social). Les éléments favorisant le bien-être physique peuvent être multiples : la pratique d'une activité sportive, une alimentation saine ou encore la lutte contre les addictions. Quant au bien-être mental et social, il peut être alimenté par une participation active à la vie et aux ac-

tivités culturelles et sociales. Aussi, Il s'avère intéressant de travailler à la fois l'accès aux soins, la prévention et les représentations liées à la santé.

LA CULTURE AGIT EN FAVEUR DE L'INSERTION DES **PERSONNES** car elle permet le renforcement de l'estime de soi, la reconstruction de l'identité, une meilleure motivation dans son projet personnel, l'amélioration de la relation entre travailleur-se social-e et personne accompagnée ou encore la sortie de l'isolement. Les droits culturels ont été reconnus dans la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe, article 28A) de 2015, invitant notamment les collectivités territoriales à s'en saisir pour transformer leurs politiques culturelles. L'accès aux droits culturels vise à garantir à chacun e la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun. se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

### L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT FAIT PARTIE DES BESOINS BASIQUES D'UN INDIVIDU. Le

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 fait du droit au logement un droit fondamental dont l'État a contracté l'obligation juridique de garantir. Le droit au logement est reconnu comme un droit social au niveau international par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le Département, à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir et de disposer de fourniture d'eau et d'énergie.

Concernant le déplacement et la mobilité psychique, il s'avère que les problèmes de mobilité peuvent concerner jusqu'à 20 % des adultes en âge de travailler et certains territoires sont particulièrement touchés. Or, ces difficultés ont un impact direct sur leur insertion puisque 50 % des personnes en situation précaire ont déjà dû refuser un poste ou une formation pour des problèmes de mobilité. Les freins « psychologiques » peuvent également jouer un rôle dans la restriction aux déplacements.

LES PERSONNES EN INSERTION ÉTANT PARENT DOIVENT POUVOIR TROUVER DES SOLUTIONS DE GARDE ADAPTÉES afin de pouvoir être disponibles pour se former ou travailler. Certaines personnes peuvent être confrontées à des difficultés pour faire garder rapidement et/ou à des horaires atypiques leur enfant. La promotion et le développement des solutions de garde demeurent essentiels pour permettre aux personnes de se rendre disponible. Aussi, il peut exister des freins psychologiques qui rendent la séparation avec l'enfant difficile.

L'ACCÈS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX ET NUMÉ-RIQUE A UN FORT POUVOIR ÉMANCIPATEUR ET LIBÉ-RATEUR. On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de

la politique de lutte contre l'illettrisme. Une multiplicité de causes qui parfois se combinent entre elles. La lutte contre l'illettrisme a pour but de permettre à chacun·e de (ré)acquérir les bases en lecture, écriture et calcul. Ces compétences sont souvent indispensables aux actes simples de la vie quotidienne. L'enjeu est aussi pour ces personnes d'être davantage autonomes dans leur vie familiale, sociale et professionnelle. Ces difficultés peuvent se renforcer face au développement et à l'utilisation de plus en plus répandue des outils numériques et informatiques. La dématérialisation croissante, notamment pour les démarches administratives, impose à toutes et tous la maîtrise et l'accès à ces outils et à une connexion internet. Le Défenseur Des Droits en 2019 alertait sur le risque de « recul de l'accès aux droits et d'exclusion » dû à la dématérialisation. À ce que l'on nomme « illectronisme » ou « e-exclusion » s'ajoute la fracture numérique avec une distribution territoriale inégale souvent à la défaveur des territoires ruraux comme la Nièvre.

AUSSI, L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SOCIAL PEUT S'AVÉRER DÉTERMINANT DANS UN PARCOURS D'INSERTION. En effet, l'entourage des personnes, le voisinage, les acteurs et actrices de proximité (municipalités, associations, etc.) peuvent participer à la détection et à la résolution de problèmes.

### **FICHE ACTION #3.1**

### RECONNAÎTRE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES PERSONNES

#### SITUATION DE DÉPART

La population française est de plus en plus pauvre, un phénomène amplifié par la crise sanitaire de 2020. Au niveau régional, les nivernaises sont les plus touchées par la pauvreté. À cela s'ajoute la hausse des besoins d'aides alimentaires, des troubles psychologiques et de l'isolement.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

L'intention est de sécuriser les besoins primaires des personnes, à savoirs : s'alimenter, se loger, s'habiller, échanger et se sociabiliser afin de leur permettre de vivre décemment.

#### **OBJECTIFS**

- Sécuriser l'environnement proche des personnes en répondant à leurs besoins essentiels
- Rompre l'isolement social

#### **ACTIONS**

- Poursuivre les actions de maintien dans le logement dans le cadre de la prévention des expulsions et de la lutte contre la précarité énergétique
- Soutenir et mieux coordonner l'aide alimentaire apportée par les structures sur le territoire
- Poursuivre les actions départementales auprès des ménages précaires (besoins vitaux)
- Participer aux travaux et réflexions liés à la précarité alimentaire
- Favoriser le lien social dans l'environnement proche des personnes
- Développer et renforcer les dispositifs de réponse aux besoins (logement, alimentaire, vie sociale, etc.)

### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les personnes vivent décemment et assurent les charges liées à leur vie quotidienne. Elles trouvent leur place dans l'environnement proche, leur territoire et au sein de la société.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

 Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion  Les professionnel.les agissants dans le champ de l'inclusion

#### STRUCTURE-S PILOTE-S

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

- Acteurs et actrices du domaine de l'insertion
- Municipalités

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Bilan du Fonds de Solidarité Logement, de la Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives - CCAPEX
- Bilan des aides liées aux besoins vitaux
- Nombre de structures soutenues agissants dans le champ de l'aide alimentaire
- Travaux et réflexions liés à la précarité alimentaire
- Actions de lutte contre l'isolement et favorisant le lien social

- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Projet Alimentaire Territorial
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD

### **FICHE ACTION #3.2**

### AMÉLIORER LA SANTÉ, FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES

#### SITUATION DE DÉPART

Certaines personnes accompagnées présentent des problématiques de santé physique et/ou mentale.

Ce public n'a pas toujours connaissance des dispositifs ainsi que de leurs droits. Il renonce même parfois aux soins en raison de problématiques de mobilité, de coût ou par résignation. L'inégalité territoriale en matière d'offre de service de santé ainsi que la désertification médicale accentue ces difficultés.

Les professionnel·les du domaine de l'insertion sont parfois démunis et pas toujours outillés ou formés pour répondre à ces problématiques.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

L'ambition en matière de santé physique et/ou mentale est de nouer des partenariats et de coordonner les professionnel·les de la santé et de l'insertion dans le but de faciliter l'accompagnement à la prise en charge des personnes et d'améliorer la prise en charge de leur santé.

#### **OBJECTIFS**

- Prévenir et sensibiliser le public en travaillant sur les représentations liées à la santé
- Communiquer et informer les acteurs et actrices de l'insertion de l'existant
- Promouvoir et organiser des rencontres entre acteur·rices de la santé et de l'insertion pour permettre l'interconnaissance et le travail partenarial
- Encourager le développement d'actions de prévention et de santé à destination des personnes en insertion

#### **ACTIONS**

- Diffuser les informations autour des dispositifs et des possibilités de prise en charge aux professionnel·les du domaine de l'insertion
- Encourager les partenariats entre les acteur·rices de la santé (Maison de santé, CPAM, mutualités, etc.) et de l'insertion dans le but de mettre en place des permanences d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les personnes à devenir actrices de leur santé à travers des actions de sensibilisation au sein des structures avec l'intervention de professionnel·les du domaine médical

- Engager une réflexion commune sur les bilans de santé afin de les rendre plus accessibles
- Poursuivre et renforcer le partenariat entre le Centre de vaccination et le dispositif bilan de santé de la Sécurité Sociale
- Consolider et développer les dispositifs départementaux de prévention santé afin d'aller vers le public
- Favoriser le développement ou la réalisation de permanences au sein des structures d'insertion

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

La santé des personnes accompagnées s'améliore. Les personnes sont davantage actrices de leur santé, elles se sentent plus enclines à se soigner et ont acquis des connaissances basiques sur la santé.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel.les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

• Acteurs et actrices du domaine de l'insertion et de la santé

#### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Partenariats noués
- Actions de sensibilisation
- Bilan de santé effectué auprès du public dit en insertion
- Permanences réalisées et mise en place

- Projet territorial de santé mentale de la Nièvre 2019-2023
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Projet Alimentaire Territorial
- Contrats Locaux de Santé du PETR Val de Loire nivernais et du Pays Nivernais Morvan

### **FICHE ACTION #3.3**

### INTÉGRER ET RECONNAÎTRE LE MILIEU CULTUREL ET SPORTIF COMME VECTEUR D'INCLUSION

#### SITUATION DE DÉPART

La culture, bien qu'elle soit génératrice de bien être et de sociabilisation, est parfois perçue comme n'étant pas une priorité, ni pour les professionnel·les, ni pour les personnes accompagnées. Les personnes accompagnées ne se sentent pas toujours légitimes pour bénéficier des offres culturelles ou pour pratiquer une discipline culturelle et/ou sportive.

Des freins peuvent également entraver l'accès aux services culturels et sportifs des personnes (le déplacement, la mobilité psychologique, le coût, l'isolement social, etc.).

#### INTENTIONS PRINCIPALES

Il s'avère intéressant de décloisonner la culture, le sport et l'insertion afin d'élargir la vision de l'inclusion des personnes et ainsi leur faire bénéficier du pouvoir émancipateur, d'agir et valorisant que peut apporter ces domaines. Aussi, il convient de démystifier la culture pour permettre son appropriation par toutes et tous.

#### **OBJECTIFS**

- Favoriser les partenariats entre le domaine de l'insertion et ceux du sport et de la culture à travers des rencontres
- Informer les acteurs et actrices de l'insertion des offres culturelles et sportives accessibles aux personnes en insertion
- Sensibiliser les professionnel·les de l'insertion au monde culturel et sportif comme étant vecteur d'inclusion

#### **ACTIONS**

- Diffuser les offres culturelles et sportives du territoire aux professionnel·les du domaine de l'inclusion
- Décloisonner la culture, le sport et l'insertion en favorisant les rencontres et les partenariats
- Inciter et accompagner les personnes en insertion à la pratique du bénévolat afin de prendre part à un engagement social de favoriser l'estime de soi et de tisser des liens sociaux
- Encourager aux pratiques artistiques et/ou sportives

 Proposer aux bénéficiaires des visites de lieux culturels et sportifs

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

La vision du parcours d'insertion des personnes accompagnées est plus large et prend en considération l'aspect social, culturel et sportif autant que l'aspect professionnel.

Les personnes accompagnées ont davantage confiance en elles et ont une meilleure considération d'elles même. Elles sont plus autonomes et motivées et font davantage preuve de dynamisme et de volonté dans leur parcours d'insertion.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Les professionnel·les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

 Acteurs et actrices du domaine de l'insertion, de la culture et du sport

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Inscriptions et/ou engagements bénévoles des personnes accompagnées à des activités et actions culturelles et sportives
- Rencontres entre professionnel·les des domaines de l'insertion, de la culture et du sport
- Partenariats et actions ayant pour but de faciliter l'accès aux actions culturelles et sportives des personnes en insertion

- Schéma de l'autonomie départemental
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Schéma de développement de la lecture publique

#### **FICHE ACTION #3.4**

### AMÉLIORER ET FAVORISER LES DÉPLACEMENTS

#### SITUATION DE DÉPART

Les personnes accompagnées rencontrent parfois des obstacles en matière de mobilité qui entravent l'évolution de leurs parcours d'insertion. En plus des freins « matériels», certaines personnes vivent des blocages psychologiques qui rendent d'autant plus complexe d'éventuels déplacements.

Les freins physiques cognitifs et culturels constituent une entrave aux besoins primaires de mobilité des personnes.

Il existe des dispositifs favorisant les déplacements des personnes accompagnées, cependant, cette offre est inégalement répartie sur le territoire et certaines zones restes peu couvertes.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il est nécessaire d'œuvrer pour une « mobilité inclusive » qui facilite l'inclusion sociale et professionnelle en levant les freins au déplacement et à la mobilité psychologique des personnes accompagnées. Il semblerait important d'inscrire le déplacement comme élément à part entière dans le parcours d'accompagnement des personnes.

#### **OBJECTIFS**

- Promouvoir et développer les dispositifs et actions existantes
- Inciter et encourager les initiatives visant à lever les freins psychologiques et physiques à la mobilité et à répondre aux besoins des personnes

#### **ACTIONS**

- Compiler les travaux réalisés autour de la mobilité
- Répertorier les besoins des personnes accompagnées et notamment des allocataires RSA en matière de mobilité afin d'adapter l'offre
- Communiquer et informer les professionnel.les de l'insertion des dispositifs existants
- Concevoir un Fonds de Solidarité Mobilité (FSM) incluant des outils, des dispositifs existants et un financement permettant de répondre aux besoins par des actions concrètes
- Permettre l'émergence de nouveaux partenariats (garages, auto-écoles, etc.) sur les territoires où les difficultés de déplacements sont les plus prégnantes

 Inciter les personnes accompagnées à découvrir d'autres formes de mobilité par des actions collectives ou individuelles

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les dispositifs existants sont optimisés et utilisés. De nouvelles actions favorisant la mobilité de toutes et tous sont apparues. Les personnes accompagnées rencontrant des difficultés ont bénéficié dans le cadre de leur accompagnement de solutions adaptées et réactives qui leur ont permis d'accélérer leur inclusion.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion rencontrant des freins à leurs déplacements
- Les professionnel.les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion.

#### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Bilan des dispositifs de mobilité existants
- Expérimentation et création de nouveau dispositifs
- Actions et activités menées dans le but de réduire les freins psychologiques aux déplacements

- Stratégies du PETR Val de Loire Nivernais et du Pays Nivernais Morvan
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Fonds Social Européen (FSE+)

### FICHE ACTION #3.5

### FACILITER L'ACCÈS AUX MODES DE GARDE D'ENFANTS

#### SITUATION DE DÉPART

Les structures et dispositifs d'accueil sur le territoire sont inégalement réparties.

Certaines personnes en insertion sont parfois confrontées à des difficultés pour faire garder leurs enfant·s alors qu'ils·elles ont trouvé un emploi ou entre en formation. Il·elle peut aussi parfois avoir des freins psychologiques qui rendent la séparation avec l'enfant difficile.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

L'idée principale est de permettre aux personnes accompagnées de trouver des solutions de garde adaptées à leur situation pour faciliter leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

#### **OBJECTIFS**

- Encourager les initiatives proposant une complémentarité aux accueils collectifs et individuels
- Inciter l'émergence des modes de gardes à temps partiel aux horaires atypiques auprès des structures œuvrant dans ce domaine
- Sensibiliser les structures à la nécessité de modes de gardes adaptés aux horaires atypiques pour les publics en insertion

#### **ACTIONS**

- Communiquer sur les dispositifs existants et les personnes relais auprès des professionnel·les de l'insertion
- Poursuivre et renforcer le travail de mise en lien entre les RAMs - Relais Assistante Maternelle et les structures de petites enfances afin de répondre aux besoins des parents et de créer une synergie permettant un accueil sur une amplitude horaire plus large

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les parents en parcours d'insertion accèdent facilement aux informations relatives à la garde d'enfant. Ils ont aussi l'opportunité de faire garder leurs enfants durant leur journée de travail. Les professionnel·les sont informées et ont à leur

disposition un outil de communication leur permettant d'accéder facilement aux informations.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Professionnel·les agissants dans le domaine de l'inclusion et de la garde d'enfants

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

 Acteurs et actrices du domaine de l'insertion, et de la garde d'enfant

### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Réalisation et diffusion d'un outil répertoriant les dispositifs existants et possibilités en matière de garde d'enfant
- Travail de mise en lien entre les RAMs Relais Assistante Maternelle et les structures de petites enfances

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Contrat Enfance Jeunesse (CAF Département)
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

### **FICHE ACTION #3.6**

### RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SAVOIRS DE BASE ET AUX SAVOIRS NUMÉRIQUES

#### SITUATION DE DÉPART

Les savoirs de base (écouter, écrire, lire, parler, comprendre, se faire comprendre, calculer, raisonner et appréhender l'espace et le temps) permettent d'être autonome dans les activités quotidiennes de la vie. Aujourd'hui, en plus de la maîtrise des savoirs fondamentaux « classiques », la dématérialisation croissante impose la connaissance de savoirs numériques. Cette dématérialisation accentue les inégalités et rend plus complexe le travail d'accompagnement des personnes maîtrisant peu ces outils.

Les personnes en situation d'illettrisme, ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture, et peuvent parfois ressentir de la honte, une faible estime d'elles même et un sentiment d'illégitimité face à certains services culturels ou sociaux. Par ailleurs, une partie de la population française se dit en difficulté face aux outils numériques (30% sources : Conseil Régional BFC) qui peut engendrer de multiples difficultés. Ces situations sont parfois difficiles à repérer. L'accès aux savoirs fondamentaux et ceux liés au numérique sont des leviers d'apprentissage primordiaux pour les personnes et sont donc intimement liés.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il convient d'apporter des solutions pour répondre à l'illettrisme, à la fracture numérique et aux difficultés numériques sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'autonomie des personnes et améliorer leur insertion sociale et professionnelle.

#### **LES SAVOIRS DE BASE**

#### **OBJECTIFS**

- Encourager l'action des structures de lutte contre l'illettrisme
- Sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs et actrices de l'insertion sur leur rôle à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, et notamment le réseau des bibliothèques
- Intégrer des axes de développement et de travail autour de la lutte contre l'illettrisme au sein de contrats territoire lecture

#### ACTION

- Organiser des évènements d'information, de formation et de rencontre autour de l'illettrisme
- Poursuivre le soutien aux dispositifs et structures de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Communiquer et informer les acteur-rices de l'insertion des dispositifs et outils existants
- repérer et essaimer les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme et d'accès adaptés

#### LES SAVOIRS NUMÉRIQUES

#### **OBJECTIFS**

- Promouvoir les dispositifs et les points d'accès aux numériques auprès des professionnel·les et des publics sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les apprentissages des savoirs de base avec des outils numériques pour

relativiser leurs difficultés et favoriser leur autonomie

#### **ACTIONS**

- Proposer et communiquer sur un outil interactif et collaboratif recensant les points d'accès aux services numériques pour tou·te-s
- Organiser des temps d'échanges auprès des acteur rices de l'insertion afin de les renseigner sur la possibilité d'être formées pour devenir «aidant numérique»
- Informer les professionnel.les de l'insertion et des Sites d'action médico-sociale des possibilités d'accompagnement de leur public en matière d'accès au numérique

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les personnes en situation d'illettrisme et ne maîtrisant pas les outils numériques sont informées des dispositifs et des outils. Les freins psychologiques et de défiances pour bénéficier de ces dispositifs d'accompagnement sont travaillés et levés. Les acteurs et actrices qui luttent contre l'illettrisme travaillent ensemble. Ces personnes sont formées et davantage autonomes dans leur démarche quotidienne. Les professionnel·les du domaine de l'insertion dispose d'un panel de dispositifs et d'intervenant-es qui permet de faciliter leur travail d'accompagnement.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Personnes en insertion, en situation d'illettrisme ou d'illectronisme
- Acteur-rices du réseau des bibliothèques
- Professionnel·les agissants dans le domaine de l'inclusion et de la garde d'enfants

#### STRUCTURE-S PILOTE-S

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion, du numérique et des bibliothèques

#### **ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE**

#### **DES CRITÈRES DE MESURE**

- Activités des plateformes et dispositifs de lutte contre l'illettrisme
- Rencontres et évènements réalisées
- Dispositif des aidants numériques et évolution des compétences des personnes formées
- Formations aux savoirs de base
- Formations aux savoirs numériques

- Labellisation bibliothèque numérique de référence
- Schéma de développement de la lecture publique
- Schéma de l'autonomie
- Stratégie de l'émancipation numérique
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Fonds Social Européen (FSE+)
- Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique

### RAPPROCHER LE DOMAINE DE L'INCLUSION ET CELUI DE L'ÉCONOMIE

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL RESTENT DES VECTEURS D'INCLUSION ET DE RÉALISATION PERSONNELLE À TRAVERS LA MISE EN ACTION. Les leviers et dispositifs de l'insertion professionnelle reste donc des éléments déterminants pour faciliter et permettre l'accès à un emploi.

Le rapprochement des champs de l'insertion et de l'économie permet de faciliter le parcours d'insertion des personnes. Les initiatives allant dans ce sens ont prouvé l'intérêt de ce décloisonnement : les clauses sociales dans les marchés publics, les structures d'insertion par l'activité économique, etc.

En ce qui concerne les structures d'insertion par l'activité économique, elles participent pleinement à la vie économique locale. Elles sont diverses et peuvent prendre plusieurs formes : atelier et chantier d'insertion, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion ou association intermédiaire. En raison de leur activité, les SIAE relèvent de l'économie sociale et solidaire. Il semble primordial aujourd'hui de faire reconnaître les bénéfices de l'action des SIAE pour le territoire et les personnes accompagnées.

L'un des enjeux est aussi de faire rencontrer et dialoguer davantage les structures par l'insertion économique et les autres entreprises du territoire afin de pouvoir créer des ponts et des liens permettant de faciliter l'insertion des personnes accompagnées.

De plus, il s'avère judicieux de poursuivre l'accompagnement dans l'emploi pour les personnes les plus fragiles afin de sécuriser au maximum leur parcours. Si cet accompagnement est parfois effectué par certaines structures, il convient de le développer de manière plus étendue aux autres structures d'accompagnements. La montée en compétence, notamment par le suivi de formations pré-qualifiantes et qualifiantes est un formidable levier d'insertion professionnelle qu'il convient de promouvoir et d'abonder. Aussi, ce travail de formation, de montée en compétences permettra de travailler indirectement sur l'image des personnes accompagnées et de réduire les à priori les concernant. En complément, un travail de sensibilisation et de communication autour de l'image des personnes concernées serait intéressant afin de faire changer les regards et de considérer davantage ce public de façon positive.

L'INTENTION PRINCIPALE DE CES MESURES EST L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.

### RAPPROCHER LE DOMAINE DE L'INCLUSION ET CELUI DE L'ÉCONOMIE

### **FICHE ACTION #4.1**

### FAVORISER LES LIENS ENTRE LES ACTEUR-RICES DE L'INCLUSION ET DU MONDE ÉCONOMIQUE

#### SITUATION DE DÉPART

Le rapprochement des champs de l'insertion et de l'économie permet de faciliter le parcours d'insertion des personnes. Les initiatives allant dans ce sens ont prouvé l'intérêt de ce décloisonnement : les clauses sociales dans les marchés publics, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE, etc. Il est constaté que l'emploi et le travail restent des vecteurs d'inclusion et de réalisation personnelle à travers la mise en action. Par méconnaissance, les entreprises ont parfois des préjugés sur les personnes en insertion et les structures d'insertion par l'activité économique- SIAE ne sont pas toujours perçues comme faisant partie du monde économique et entrepreneurial.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

L'intention prioritaire est d'inciter les entreprises à porter un regard positif sur les personnes en insertion et de considérer les SIAE afin de recruter les allocataires du RSA et donc de favoriser les fins de parcours réussies.

#### **OBJECTIFS**

- Encourager le développement de partenariat entre les SIAE et les entreprises
- Favoriser les transformations et mutations d'offres nouvelles au sein des SIAF
- Permettre à chacun·e, entreprises, SIAE, de se connaître pour mieux se reconnaître en tant qu'acteur·rice économique du territoire
- Encourager la valorisation et faire connaître le travail d'accompagnement des SIAE pour faire changer de regard et travailler autour des préjugés

#### **ACTIONS**

- Poursuivre le développement des clauses sociales dans les marchés publics
- Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Promouvoir les outils et les supports de communication des partenaires (La Fabrique Emploi et Territoires, les SIAE, etc.) afin de mieux faire connaître leur activité et accompagnement
- Communiquer sur des supports permettant de faire changer les regards sur les activités des structures d'insertion (documentaires, reportages, évènements ponctuels, etc.)
- Favoriser des actions de type « ateliers emploi » à destination des professionnel·les de l'insertion et des entreprises sur tout le territoire
- Promouvoir et sensibiliser les entreprises aux périodes de mise en situa-

tion en milieu professionnel pour les employées des structures d'insertion

- Organiser des temps de rencontre entre les SIAE et les entreprises en s'appuyant sur les partenaires existants
- Permettre aux SIAE d'adapter leur activité et leur accompagnement en fonction des besoins des entreprises de leurs territoires pour faciliter les passerelles SIAE/entreprises pour les personnes

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les acteur-rices du champs de l'insertion et de l'économie travaillent davantage ensemble. Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique sont perçues comme des structures appartenant au monde économique et entrepreneurial. Les personnes accompagnées bénéficient de ponts et d'alternatives en matière d'insertion au sein d'entreprises du territoire.

Les professionnel·les d'entreprise ont moins de préjugés sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et le public.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- Personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- Professionnel·les agissants dans le champ de l'inclusion
- Professionnel·les du monde économique

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

• Acteurs et actrices du domaine de l'insertion et de l'économie

## ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Bilan des clauses sociales
- Activités et accompagnements des SIAE
- Sorties positives des SIAE vers l'emploi durable
- Diffusion et consultation des supports de communication des partenaires
- Élaboration et diffusion des supports permettant de faire changer les regards
- Bilan des « ateliers emploi »
- Promotion des Périodes de mise en situation
- Rencontres et événements entre les SIAE et les entreprises

- Pacte ambition IAE
- Fonds Social Européen (FSE+)

### RAPPROCHER LE DOMAINE DE L'INCLUSION ET CELUI DE L'ÉCONOMIE

#### **FICHE ACTION #4.2**

### INNOVER, EXPÉRIMENTER ET ESSAIMER LES PRATIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES VERS L'EMPLOI

#### SITUATION DE DÉPART

L'accompagnement auprès des personnes est généralement effectué avant l'entrée en emploi. Pourtant, des freins peuvent subsister après le recrutement et engendrer des « décrochages » et des ruptures. Certaines structures poursuivent les accompagnements dans l'emploi, mais ces derniers restent à la marge. La poursuite des accompagnements permettrait de sécuriser les parcours d'insertion.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

Il est essentiel d'accompagner les personnes les plus fragilisées dans l'emploi afin de garantir leur insertion professionnelle et d'éviter les décrochages et les ruptures de parcours dans l'emploi.

#### **OBJECTIFS**

- Favoriser l'accompagnement des personnes dans l'emploi en lien avec l'entreprise ou la structure de recrutement
- Communiquer et essaimer les bonnes pratiques des structures qui accompagnent les personnes dans l'emploi

#### ACTIONS

- Encourager les actions qui facilitent les transitions et qui garantissent une continuité d'accompagnement de parcours des personnes en insertion
- Proposer des périodes de mise en situation professionnelle au Conseil départemental
- Répertorier et informer des pratiques d'accompagnement possibles dans l'emploi
- Soutenir les expérimentations Territoires Zéro Chômeur sur l'ensemble du territoire et permettre la création de nouvelles entreprises à but d'emploi

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

L'accompagnement dans l'emploi se généralise. Les personnes entrant dans un emploi sont soutenues et accompagnées si nécessaire.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- les personnes accompagnées et engagées dans un parcours d'insertion
- les professionnel·les agissants dans le champ de l'inclusion

#### **STRUCTURE-S PILOTE-S**

- Conseil Départemental
- Nevers Agglomération

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

 Acteurs et actrices du domaine de l'insertion, et de l'économie

# ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Nombre de structures engagées pour l'accompagnement dans l'emploi
- Actions favorisant la continuité de l'accompagnement
- Réalisation et diffusion du recueil des bonnes pratiques

- Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté
- Fonds Social Européen (FSE+)

### FAIRE VIVRE LE PARTENARIAT ET L'ENTRAIDE À TRAVERS LES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

### LA STRATÉGIE INSERTION DU DÉPARTEMENT EST DÉCLINÉE À TRAVERS LE PROGRAMME DÉPARTE-MENTAL D'INSERTION ET CE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION. SA RÉUSSITE EST INTIMEMENT LIÉE À LA DÉCLINAISON DES FICHES ACTIONS DU PACTE.

Aussi, la gouvernance et l'organisation mises en place ont une importance capitale dans l'animation du Pacte Territorial d'Insertion et l'articulation du travail partenarial. Il compose le terreau de réussite de la politique d'insertion du Département.

Ce plan d'action est collectif et doit être décliné avec le concours actif des partenaires, notamment les partenaires signataires et les co-pilotes des actions.

Pour ce faire, il convient de favoriser et d'organiser les conditions d'un véritable travail partenarial à travers divers éléments structurants : des instances et temps de rencontres, une communication fluide et transparente de suivi et la conception et la mise à disposition d'outils appropriés et actualisés.

### CE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION SE VEUT MOU-VANT, ÉVOLUTIF ET ADAPTABLE AUX BESOINS ET ACTUALITÉS DU TERRITOIRE.

Dans ce cadre, il impose que ce Pacte soit révisé annuellement lorsque cela s'avère pertinent et particulièrement au regard :

- de la prise en compte des besoins des publics
- de l'organisation des conditions de gouvernance effective : comité de pilotage, comité de suivi et animation de la stratégie insertion
- de l'évaluation sensible et quantitative des actions de façon continue
- de la conception et de la mise en partage d'un bilan annuel du Pacte
- de l'actualisation des actions du Pacte Territorial d'Insertion et la possibilité de mettre en place de nouvelles actions.

### FAIRE VIVRE LE PARTENARIAT ET L'ENTRAIDE À TRAVERS LES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

#### **FICHE ACTION #5**

ANIMER ET ORGANISER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE STRATÉGIE INSERTION PARTAGÉE ET EFFECTIVE

#### SITUATION DE DÉPART

La gouvernance et l'animation du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion sont des éléments de réussite d'une démarche. Il est primordial de construire des instances et d'inscrire les conditions de suivis qui participeront au maintien de la dynamique autour des actions du Pacte Territorial d'Insertion sur le long terme.

#### **INTENTIONS PRINCIPALES**

La volonté du Département est d'assurer l'animation et la déclinaison des actions du Pacte Territorial d'Insertion, d'impulser et de maintenir une dynamique partenariale.

#### **OBJECTIFS**

- Piloter et soutenir la politique d'insertion du Département
- Construire les instances et objets permettant la réussite du Pacte Territorial d'Insertion
- Informer les professionnel·les du domaine de l'insertion des évolutions des actions du Pacte

#### **ACTIONS**

- Animer un comité de pilotage annuel
- Mettre en place et animer un comité de suivi des actions du Pacte
- Évaluer annuellement l'avancée des actions du Pacte
- Communiquer via une newsletter autour de l'évolution des actions du Pacte :
  - \* auprès des acteur rices de l'insertion
  - \* auprès des professionnel·les des services du Département

#### SITUATION D'ARRIVÉE SOUHAITÉE

Les professionnel·les de l'insertion sont parties prenantes. La grande majorité des actions du Pacte Territorial d'Insertion a pu être déclinée. Les personnes en insertion ont accès à un travail durable et trouve leur place au sein de leur territoire.

#### **PUBLICS VISÉS PAR L'ACTION**

- les partenaires signataires du Pacte
- les partenaires associé·es

#### STRUCTURE-S PILOTE-S

Conseil Départemental

#### **PARTENAIRE-S ASSOCIÉ-S**

Acteurs et actrices du domaine de l'insertion.

#### ÉVALUATION QUANTITATIVE ET SENSIBLE DES CRITÈRES DE MESURE

- Comité de pilotage
- Comités de suivi
- Actions d'information
- Évaluation annuelle des actions du Pacte Territorial d'Insertion

#### LIAISONS AVEC D'AUTRES STRATÉGIES

Fonds Social Européen (FSE+)

#### DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Président du Conseil Départemental,

M. Alain LASSUS

#### PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Le préfet,

M. Daniel BARNIER

#### **RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

La Présidente.

**Mme Marie-Guite DUFAY** 

#### **NEVERS AGGLOMÉRATION**

Le Président.

M. Denis THURIOT

#### **PÔLE EMPLOI**

Le Directeur Territorial de la Nièvre et de l'Yonne

M. Yves HUTIN

#### FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

Le Président

M. Frédéric MESTRE

#### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA NIÈVRE

La Directrice.

**Mme Sylvie LABORIE** 

#### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA NIÈVRE

La Directrice.

Mme. Nathalie MARTIN

#### LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES

La Présidente.

**Mme Jocelyne GUERIN** 

#### **PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS**

Le Président.

M. Éric GUYOT

#### **PAYS NIVERNAIS MORVAN**

Le Président

M. Christian PAUL

#### \*Liste non exhaustive

- Direction Régionale Entreprises, Concurrence, Consommation, Travail, Emploi - DIRECCTE
- 1001 Vies Habitat
- Acteurs Solidaires En Marche- ASEM
- Action Logement
- Agence Régionale de Santé ARS
- ALEC Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
- ARIQ BTP NIÈVRE
- ASSIMMO 58 Association Le Relais 18
- Association À DOMICILE 58
- Association de Prévention en Alcoologie et Addictologie ANPAA
- Association Expérimentation Territorial de lutte contre le Chômage de Longue Durée - ETCLD
- Association Familiale de Lutte contre l'Illettrisme -AFPLI
- Association Nivernaise Accueil et Réinsertion ANAR
- Association Nivernaise des Voyageurs, des Sédentarisés et de leurs Amis ANVOSA
- Association PEP Centre Bourgogne Franche-Comté
- Association Pour l'Insertion et l'Accompagnement Social - APIAS
- Association pour le droit à l'initiative économique-ADIE
- Banque de France
- Boutique de Gestion Agir et Créer
- Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre -CAF
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre

- CAP EMPLOI RESSOURCES
- Centre Communal d'Action Sociale CCAS / MAIRIE DE NEVERS
- Centre d'Information et d'Orientation
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chantier d'Insertion Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre
- Chantier d'Insertion Centre Social Intercommunal de Prémery
- Chantier d'Insertion CIAS des Vaux d'Yonne
- Chantier d'insertion Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- Chantier d'Insertion Communauté de Communes Les Bertranges
- Chantier d'Insertion Communauté de Communes Loire Vignobles & Nohain
- Chantier d'Insertion Communauté de Communes Morvan Sommets Grand Lacs
- Chantier d'insertion Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny
- Chantier d'insertion Espace Socio-culturel Val du Sauzay
- Chantier d'Insertion Les restaurants du cœur
- Chantier d'Insertion Mairie de Decize
- Chantier d'insertion TREMPLIN Homme et Patrimoine
- CLE ENF Association Comité Local Emploi Entre Nièvre Forêt

- COALLIA Foyer de Jeunes Travailleurs Clair Joie
- Confédération Nationale du Logement CNL
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Consommation Logement et cadre de vie CLCV
- Direction Commerce Région Est EDF
- Direction Départementale Cohésion Sociale
   Protection des Personnes DDCSPP
- Direction Départementale des Territoires
- École de la 2éme chance Nièvre-Bourgogne
- ENGIE Pôle Solidarité Maille Nord
- Entreprise à But d'Emploi EBE 58
- ETTI EUREKA SAS Bourgogne interim
- ETTI ID'EES INTERIM C
- Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
- Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre FOL
- HABELLIS (ex Logivie)
- ICF Sud Est Méditerranée
- La Fabrique Emploi et Territoire
- Le lien Emmaüs
- Les Pupilles de l'Enseignement Public CBFC
- Mission Locale Bourgogne Nivernaise
- Mission Locale de Nevers Sud Nivernais
- Mission Locale Nivernais Morvan
- Mutualité Sociale Agricole MSA
- Nevers Agglomération
- Nevers Agglomération et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE
- Nièvre Habitat
- Nièvre Regain
- PAGODE SIAO 58

- PÔLE EMPLOI
- Préfecture de la Nièvre
- REGAIN ECO PLAST
- RÉUSSIR DANS LA NIÈVRE
- SASTI
- SAUVEGARDE 58
- SAVOIR LIRE ÉCRIRE Sud Nivernais Decize
- SECOURS POPULAIRE
- SIAEP 58
- SIEEEN Syndicat Intercommunal Électricité, Équipement et Environnement de la Nièvre
- TRAJECTOIRES
- Union Départementale des Associations Familiales de la Nièvre - UDAF
- Union Nationale des Propriétaires Immobiliers -UNPI
- VEOLIA









